

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER
DU 17 AVRIL 2018**

Légende : P : présent, A : absent, E : excusé

NOMS PRENOMS	PRESENCE
JANKY Eustase (Président)	P
Collège A – Commission Recherche Pôle Guadeloupe	
GEOFFROY Michel	P
GASPARD Sarra	A
GROS Olivier	Procuration à M. DANIEL
SAINTON Jean-Pierre	A
Collège A – Commission Formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
BILBA-BOURGUIGNON Ketty	P
COLLARD Martine	Procuration à M. GEOFFROY
MERIL Alex	P
Collège A - Commission recherche Pôle Martinique	
DANIEL Justin	P
JOSEPH Philippe	P
SMITH RAVIN Juliette	Procuration à M. ROOS
ROUVILLAIN Jean-Louis	Procuration à M. DANIEL
Collège A - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
LAPOINTE Julien	P
JEHEL Louis	A
ROOS Christophe	P
Collège B - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
ANTOINE-JONVILLE Sophie	P
CHICOT Pierre-Yves	A
Collège B - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
BOUDHAU Marlène	P
CLERGUE Manuel	P
LEMOINE Soazig	P
Collège B - Commission recherche Pôle Martinique	
L'ETANG Gerry	P
MAINGE Paul-Emile	A
Collège B - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
DORVILLE René	Procuration à Mme ROGERS
MEZEN Chantal	P
ROGERS Dominique	P

Collège C - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
JEAN-ALEXIS Célia	P
REMI Céline	P
Collège C - Commission recherche Pôle Martinique	
GALY Karine	Procuration à Mme MEZEN
JO Louis-Félix	A
Collège D - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
JACQUET Nathalie	Procuration à Mme REMI
Collège D - Commission recherche Pôle Martinique	
DESERT Gérald	A
Collège E - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
AZEDE Catherine	Procuration à Mme BEHARY
LETIN Grégory	Procuration à Mme BOUDHAU
Collège E - Commission recherche Pôle Martinique	
BERNADINE Jean-Marc	P
PAJARD Anne	P
Collège F - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
COLLOT Moïse	A
Collège F - Commission recherche Pôle Martinique	
PELAGE Mirella	P
BIATSS - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
BEHARY Franciane	P
VARDE Bruno	A
BIATSS - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
JEAN-BAPTISTE Pascale	P
METHELIE Nathalie	P
Doctorants - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
ODACRE Elisabeth	P
SOLVAR Sidney	A
Doctorants - Commission recherche Pôle Martinique	
CLAUDE Jean-Philippe	P
CONFLON GROS-DESIRS Patricia	P
Collège Etudiants - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
AL WARRAK Karen (<i>Titulaire</i>)	A
PARVIN Nicolas	P
BIABIANY Emmanuel	A
BOUGRER Maella	A
CHOLET Stéphane	P
DELESSY Marine	P

Collège Etudiants - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
AUDAR Alvin	P
BAROUT Gwénaëlle	A
TOUSSAY Yonella	Procuration à M. AUDAR
HARRIGAN Jackenson	P
SIVAGER Alexandre	A
TRESFIELD Anna-Léa	A
Personnalités Extérieures - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
BENGOUBOU-VALERIUS Mendy	Procuration à M. GEOFFROY
MARTINEZ Dominique	A
Personnalités Extérieures - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
DERUSSY Odile	A
ROQUELAURE Philippe	Procuration à Mme JEAN-ALEXIS
Personnalités Extérieures - Commission recherche Pôle Martinique	
MARIE-JOSEPH Pierre	A
QUENEHERVE Patrick	A
Personnalités Extérieures - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
HARDY-DESOURCES Clotilde	A
VENGETO Frédéric	A
Invités Pôle Guadeloupe (sans voix délibérative)	
VAILLANT Jean (Directeur ED)	A
Invités Pôle Martinique (sans voix délibérative)	
MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN Odile (VP Pôle Martinique)	A
BERTHET Dominique (Directeur ED)	A

Ordre du jour :

1. *Propos liminaires du Président ;*
2. *Validation du procès-verbal de la séance du Conseil Académique plénier du 26 février 2018 ;*
3. *Examen et délibération sur les propositions des commissions de la recherche sur la répartition des dotations de l'appel à projets recherche 2018 ;*
4. *Examen et délibération sur les demandes de publication des postes vacants du 2nd degré (2^{ème} campagne) ;*
5. *Examen et délibération sur les demandes de publication de postes en vue du recrutement des ATER (campagne 2018) et information sur le calendrier ;*
6. *Examen et délibération sur l'adoption de modalités d'exonération des droits de scolarité ;*
7. *Examen et délibération sur la mise en place d'un dispositif de cadrage des emplois étudiants ;*
8. *Examen et délibération sur la mise en place d'une Cellule d'appui aux projets de recherche (CAP) ;*
9. *Point d'information sur la mise en place d'un dispositif de reconnaissance de l'engagement des étudiants ;*
10. *Questions diverses*

Début de la séance à 08h40).

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons commencer ce Conseil Académique. Bonjour aux collègues de la Martinique et de la Guadeloupe. Monsieur AUDEBERT, pouvons-nous commencer ?

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – Bonjour M. le Président. Nous vous entendons parfaitement, nous pouvons donc commencer. Je voudrais simplement préciser qu'il y a désormais 12 présents et quatre procurations, ce qui fait un total de 16.

M. le Président Eustase JANKY – M. ALLARD, pour la Guadeloupe ?

M. Jean Luc ALLARD (*Administration générale*) – Nous sommes 20 présents et représentés en Guadeloupe, soit un total de 36.

1- PROPOS LIMINAIRES DU PRESIDENT

M. le Président Eustase JANKY – Je vous remercie. Nous allons commencer ce conseil, un conseil qui sera un peu plus long car nous avons cinq formations : conseil plénier, conseil aux enseignants, aux enseignants chercheurs, aux HDR, aux professeurs. Avant de commencer, je voudrais féliciter notre collègue Sarah GASPARD qui a obtenu une distinction, qui a eu le prix de l'Académie des sciences de Cuba. Je souhaitais lui donner la parole afin qu'elle nous explique et que nous puissions la féliciter. Elle est malheureusement dans l'hexagone pour d'autres projets mais je vous prie de lui dire – je le lui dirai aussi de vive voix – que nous sommes très honorés. C'est l'Université toute entière qui est honorée quand un de nos collègues reçoit une distinction. Je la félicite en mon nom personnel mais aussi au nom de toute l'Université. Peut-être aura-t-elle l'occasion de venir nous en parler lors d'une prochaine réunion.

Nous allons tout de suite passer au Conseil Académique plénier. Plusieurs points sont à l'ordre du jour. J'aimerais d'entrée de jeu vous dire que nous avons volontairement retiré un certain nombre de points. Certains d'entre eux, les points n° 6 et 7 sont liés aux étudiants. Je pense que les dossiers ne sont pas assez mûrs, il manque encore des points ce qui ne ralentit en rien le fonctionnement actuel, ça ne gêne pas le recrutement des étudiants. Nous allons nous engager sur de nombreuses années, il faut que les choses soient bien faites afin qu'elles soient validées par tout le monde et qu'il n'y ait pas de souci par la suite. Ces points seront donc retirés. Le prochain CAC plénier se tiendra d'ici un mois, nous les remettrons à l'ordre du jour ce qui nous permettra d'avoir un peu plus de temps pour réfléchir, discuter et produire un document.

Concernant la cellule d'appui aux projets de recherche (point n°8), là aussi ce document ne me semble pas être prêt à être présenté en l'état, je préfère le reporter. Nous avons un CAC plénier très prochainement, cela laissera le temps aux responsables de travailler selon les remarques que j'aurai faites afin de produire un document correct. Ces trois points sont donc retirés de l'ordre du jour.

Avant de passer au 2^{ème} point qui concerne la validation du procès-verbal de la séance du 26 février 2018, j'aimerais savoir si vous avez des questions diverses.

M. Julien LAPOINTE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Ma question concerne l'élection du Vice-président étudiant du pôle Martinique car ça fait près de six mois qu'Alexandre SIVAGER a démissionné. J'aimerais savoir où nous en sommes dans la procédure pour l'élection d'un nouveau vice-président étudiant du pôle Martinique.

Mme Céline REMI (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Je souhaiterais qu'un point d'information soit fait sur l'avancée des travaux relatifs au Règlement Intérieur de l'établissement voire les divers règlements.

Mme Patricia CONFLON GROS-DESIRS (*Commission recherche pôle Martinique*) – Je souhaiterais connaître la date que vous avez retenue pour rencontrer le collectif des étudiants afin de terminer les travaux de négociation concernant la plate-forme que nous avons élaborée le 28 mars 2018.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Ma question diverse porte sur la procédure « Parcours sup. » Plus précisément, quelle est la politique de l'Université sur les moyens alloués à « Parcours sup » ? Les postes, l'argent, les redéploiements de postes... parce qu'à l'heure actuelle, nous ne savons toujours pas si nous aurons une aide quelconque pour la mise en place des propositions que nous avons faites dans le cadre de « Parcours sup ».

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – J'en ai plusieurs. J'aurais souhaité un point « accréditation » sur les formations qui ouvrent à la rentrée, la question du cadrage des maquettes, la question de GIROFLE. J'aurais voulu un point également sur la question de la 2^{ème} société de gardiennage sur le pôle Martinique et enfin une question relative à la nomination de M. JOSEPH pour le numérique. Je vous remercie.

M. le Président Eustase JANKY – Si vous pouviez réduire sur le nombre de questions diverses, ce serait bien. Une dernière question sinon nous n'allons pas nous en sortir.

Mme Anne PAJARD (*Commission recherche pôle Martinique*) – Je voudrais simplement faire un point sur la bibliothèque numérique « Manioc » parce que j'ai entendu certains échos, je pense qu'il est important d'apporter des informations relatives aux activités sur les territoires notamment en Guadeloupe.

M. Jean-Marc BERNADINE (*Commission recherche pôle Martinique*) – Ma question concerne les listes de diffusion des étudiants en tsetu 971 et 972. J'ai reçu une requête d'un responsable de formation en ligne qui souhaite que les étudiants de sa formation soient exclus de ces listes de diffusion officielles des étudiants.

M. le Président Eustase JANKY – Au moment de la question, je vous demanderai de reformuler M. BERNADINE. Nous arrêtons les questions diverses et passons au 2^{ème} point de l'ordre du jour.

2- VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER DU 26 FEVRIER 2018

M. le Président Eustase JANKY – Avez-vous des remarques ou des questions ? S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

VOTE

Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (3)

Qui votent contre ? (1)

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – Une abstention à la Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – Une abstention en Guadeloupe et un vote contre.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA - Administration générale) – Rectification, deux abstentions avec le jeu des procurations.

3- EXAMEN ET DELIBERATION SUR LES PROPOSITIONS DES COMMISSIONS DE LA RECHERCHE SUR LA REPARTITION DES DOTATIONS DE L'APPEL A PROJETS RECHERCHE 2018

M. le Président Eustase JANKY – Je rappelle que ces documents ont été validés par les deux commissions recherche, Guadeloupe et Martinique. M. Justin DANIEL est-il là ?

M. Christophe AUDEBERT (DGSA - Administration générale) – M. DANIEL est là.

M. le Président Eustase JANKY – M. GROS n'est pas présent, il va peut-être arriver.

M. Justin DANIEL (Commission recherche pôle Martinique) – Le document qui vous est soumis correspond à l'appel à projet au titre de l'année 2018. Il a fait l'objet d'un travail en commission au sein de chacune des CR, il a donc été validé par ces CR et il procède à la répartition des fonds entre les unités de recherche domiciliés sur chacun des pôles. Comment avons-nous procédé ? Nous nous sommes mis d'accord entre les deux pôles de façon à avoir des critères similaires – les mêmes critères ont été appliqués pour l'attribution des fonds – puis la commission interne à la CR a proposé une 1^{ère} répartition qui a été validée aussi bien en Guadeloupe qu'en Martinique. Quelques courtes explications... encore une fois nous n'y sommes pour rien dans une démarche de répartition de la pénurie puisque les fonds alloués à la recherche notamment dans le cadre des appels à projets tendent à diminuer, à s'amenuiser chaque année étant observé que le relais est tout de même pris par les réponses qu'apportent les unités de recherche à d'autres appels à projets qui ne concernent pas l'Université. Je veux parler du FEDER, d'INTERREG ou encore des projets ANR.

A partir de là nous avons dû faire des choix – parfois de manière cornélienne, parfois un peu difficile – en donnant la priorité cette année, conformément au choix qui a été fait par le Conseil Académique, à la soutenance des HDR peut-être un peu au détriment de la soutenance de thèses qui reste une priorité. La différence entre ces deux situations c'est que dans un cas pour les soutenances de thèse, il y a au moins une prise en charge partielle de la part de l'école doctorale, des deux Rapporteurs, alors que pour les soutenances d'HDR il n'y a aucune prise en charge car elles relèvent des fonds propres des laboratoires. Nous avons fait ce choix cette année, ce qui ne signifie pas qu'il sera reconduit à l'identique chaque année. Vous avez sous les yeux le tableau de répartition issu de ces travaux, il correspond exactement au montant qui a été alloué. Mon homologue Olivier GROS me demande de lire en séance le texte qui a été voté en commission de recherche en Guadeloupe, cependant il tient à préciser qu'à titre personnel, il ne partage pas nécessairement le contenu de ce texte. Je vous le lis :

Monsieur le Président, chers collègues,

La commission recherche du pôle Guadeloupe invite la bibliothèque numérique à trouver d'autres sources de financement pour les années à venir, la commission recherche Guadeloupe souhaitant accentuer le soutien aux équipes de recherche.

Fin de citation.

Voilà rapidement présenté ce dossier. C'est bien volontiers que je répondrai aux demandes de précisions de la part des membres du Conseil académique.

M. le Président Eustase JANKY – Merci. Avez-vous des questions ?

Mme Anne PAJARD (*Commission recherche pôle Martinique*) – Si vous n’y voyez pas d’inconvénient, je souhaite exprimer le point sur la bibliothèque « Manioc » après votre intervention.

M. le Président Eustase JANKY – D’accord. En questions diverses, c’est cela ?

M. le Président Eustase JANKY – Vous reprenez la parole, Mme PAJARD.

Mme Anne PAJARD (*Commission recherche pôle Martinique*) – J’ai l’impression qu’il y a une confusion qui est certainement due à un manque de communication de notre part. Ce n’est pas toujours évident pour de petites équipes de communiquer sur ce qu’elles font. La demande portait uniquement sur un axe de la bibliothèque « Manioc » qui a des cofinancements. J’ai eu l’impression aussi, pour le peu que j’ai lu, que la bibliothèque « Manioc » était perçue un peu comme un projet Martiniquais. Je voulais simplement vous rappeler que tout le programme de numérisation en cours se situe en Guadeloupe. Nous avons 85 000 euros pour la période 2017-2018 qui sont financés à 100% par des partenaires extérieurs, à 80% par la Bibliothèque nationale de France et à 20% par le conseil départemental. Je voulais aussi repositionner le fait que « Manioc » soit une bibliothèque numérique collaborative pilotée par l’Université des Antilles qui associe 15 établissements, 15 institutions – il est important d’avoir cet élément à l’esprit – et qui est copilote du programme national Caraïbe Amazonie, copilote de la Bibliothèque nationale de France. Il n’existe que trois autres programmes de ce genre en France et notre Université pilote un de ces programmes majeurs sur le territoire national. Je tiens aussi à inviter tout le monde à relire la dernière conclusion d’évaluation de notre institution donc le rapport qu’a fait le Ministère sur notre institution, la moitié de la partie positive de la conclusion de notre institution est articulée autour de la bibliothèque numérique « Manioc » et de ses résultats. Je pense qu’il serait important que tout le monde – même si nous avons peu de temps pour communiquer, ce sont des documents que tout le monde peut avoir lus, au moins tous les élus qui siègent dans les commissions et dans les conseils – que tout le monde relise donc les conclusions de l’HCERES qui a évalué notre établissement et celles du Ministère et de bien comprendre les enjeux de ce projet. « Manioc » a préfiguré un système d’informations régionales, c’est une bibliothèque de référence pour la culture, le patrimoine et les sciences même si le cœur, dans son initiative, était articulé principalement autour des Lettres Sciences humaines et Sciences sociales. Bien sûr, les problématiques avaient quand même une frontière strictement délimitée. Je voudrais aussi dire à ce titre, que « Manioc » préfigure un outil fondamental pour le système d’information de la politique de site. Le détruire serait vraiment extrêmement dommageable de mon point de vue à notre Université sachant qu’aujourd’hui Manioc dispose d’une recherche fédérée qui interroge les données notamment les données de recherche pour l’Outre-mer et que dans le projet de refonte technologique que nous allons initier puisque les études vont bientôt être lancées – j’invite tous ceux qui le souhaitent à y contribuer, il y aura aussi des invitations plus directes à ceux qui peuvent apporter des compétences à ce projet innovant – il y a aussi eu des contributions d’autres organismes de recherche notamment l’IRD ou l’INRA et des débuts d’évaluation de cette recherche sur la grande caraïbe qui bien sûr permet de répondre aux besoins de l’utilité de cette politique de site. Si vous avez d’autres outils de ce type, « Manioc » peut cesser son activité sans problème. Je souhaitais également dire qu’il y a un correspondant Manioc en Guadeloupe qui s’appelle Stéphane RADJOUKI, que l’équipe projet travaille sur le territoire même s’ils ne sont pas élus dans les conseils et que l’on entend moins leurs voix que la mienne, que nous avons travaillé sur les quatre premiers projets de « Ecriture contemporaine Caraïbe-Amazonie » Je sais que les logiques territoriales sont extrêmement fortes mais je pense que si l’Université des Antilles a réussi à rester copilote de Manioc, c’est parce que nous avons fait la preuve de la capacité d’adaptation de ce projet. J’espère qu’il ne sera pas détruit et que notre Université le soutiendra pleinement. Effectivement, je pense qu’il y a un manque de communication de notre part et peut-être insuffisamment de promotion des actions qui sont faites et qui sont retenues par le Ministère, par l’ensemble des agences d’évaluation. Je vous remercie.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche pôle Martinique*) – Deux précisions, M. le Président. D’abord par rapport à ce qui vient d’être dit par Mme PAJARD. Je voudrais ajouter qu’il faut savoir que dans cette université, jusqu’en 2010, les structures fédératives ne pouvaient pas prétendre à un financement dans le cadre de l’appel à projets. A partir de 2010 et à mon initiative, en tant que Vice-président à l’époque du Conseil scientifique, cette possibilité a été ouverte non pas simplement à « Manioc » mais à toutes les structures fédératives. En la circonstance, il n’y a pas eu de demande émanant des autres plateformes telles que BNRMI ou C3I. Il est évident que si les responsables de ces structures avaient produit des demandes, nous les aurions honorées comme nous l’avons fait pour « Manioc ». Pour autant, « Manioc » n’aurait pas eu le même financement mais nous l’aurions fait.

La deuxième précision que je voudrais apporter a un caractère beaucoup plus général. C’est un oubli de ma part dans ma présentation initiale. Je voudrais simplement dire que les deux commissions recherche qui se sont prononcées sur le projet de répartition, se sont contentées de le faire conformément à l’art 24 des statuts de l’Université uniquement pour les unités de recherche qui existent sur un seul pôle, dont les activités relèvent d’un seul pôle ; ce qui nous a conduits en Martinique à répartir la royale somme égale à zéro, ce pour une raison bien simple c’est que les trois unités de recherche concernées n’ont pas introduit de demande. Il s’agit de SVT qui est devenu MITC, du CERJDA et d’ESPACE-DEV. Ces trois unités n’ont pas introduit de demande étant observé que pour les autres unités, c’est le CAC qui le fait de manière directe.

Mme Anne PAJARD (*Commission recherche pôle Martinique*) – Excusez-moi, une petite précision

M. le Président Eustase JANKY – Mme PAJARD, nous essaierons d’aller un peu plus vite parce que si nous consacrons autant de temps à une question, nous ne nous en sortirons pas. Je vous laisse répondre très rapidement.

Mme Anne PAJARD (*Commission recherche pôle Martinique*) – Les différents rapports d’évaluation du Ministère précisait que les financements étaient là pour inviter l’Université à se saisir pleinement de l’accompagnement financier.

M. Gerry L’ETANG (*Commission recherche pôle Martinique*) – Un commentaire pour dire que « Manioc » est vraiment une réussite éclatante de l’UA. Nous n’en n’avons pas tant que ça, aussi je trouve vraiment déplorable qu’il soit évoqué la possibilité de diminuer sur ce financement. Nous n’avons pas autant de réussite – j’insiste là-dessus – donc il n’y en aura pas tant que ça. Ce serait dommage que nous freinions la réussite d’une affaire qui est absolument incontestable.

M. le Président Eustase JANKY – Merci. Mme REMI.

Mme Céline REMI (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Sur la base de la présentation qui a été faite par le Vice-Président de la CR de Martinique, j’ai trois observations très rapides. Je pense qu’il sera en mesure de répondre puisqu’il a souligné qu’il était Vice-président du Conseil scientifique avant l’ère du CAC. La 1^{ère} observation est liée à la question de la diminution qu’il a abordée. Par rapport au budget global alloué à la recherche par le Ministère, que représente la somme qui apparaît sur la 2^{ème} page du document qui a été communiqué et sur laquelle les CR ont eu à se prononcer ? Ma 2^{ème} question est encore liée à ce qui a été dit à savoir que les tableaux découlent de travaux qui ont été réalisés au sein de commissions de chaque CR. Concernant ces commissions, je voudrais savoir à quel moment elles ont été installées, est-ce que leur position a été fixée ? Est-ce que cela apparaît dans un document écrit ? S’agit-il de commissions qui ont été régulièrement désignées au sein de chaque CR pour se prononcer et faire des propositions ? Ma 3^{ème} interrogation porte sur le fait que M. le V/P CR de Martinique a dit qu’il

n'est pas évident que les choix – donc les arbitrages qui ont été faits et qui ont conduit aux tableaux sur lesquels ensuite les CR, en séance plénière, se sont prononcés – soient reconduits à l'identique pour les années à venir. Il a d'ailleurs fait allusion à l'art 24 des statuts qui stipulent dans son 1^{er} alinéa ce qui relève de la compétence de chaque CR à savoir la répartition des moyens alloués à la recherche. Par rapport à cette compétence de la CR – puisqu'il parle de reconduction de choix – je souhaiterais savoir comment ces choix ont-ils été construits par la commission et ce qui pourrait permettre d'envisager qu'ils puissent être reconduits à l'identique pour les années à venir, compte tenu du fait que ce sont les CR qui font le travail de répartition. Quelle est la condition sine qua non pour pouvoir le garantir ?

M. le Président Eustase JANKY – Je crois que les questions sont posées directement à M. Justin DANIEL.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche pôle Martinique*) – J'essaierai autant que possible d'apporter des réponses courtes sans entrer dans des considérations trop techniques. S'agissant de la 1^{ère} question relative à la diminution de la dotation, il faut savoir que sous l'empire du précédent contrat, le montant alloué à la recherche était d'1M€. Ce montant était partiellement issu d'un système de calcul très compliqué mis en place par le Ministère, le système SYMPA, qui prenait en compte notamment la production scientifique à l'échelle de l'établissement mais l'Université a toute latitude pour abonder en fonction de sa stratégie en matière de recherche. Cette enveloppe d'1 M€ a diminué à la suite de la scission d'avec la Guyane. La part restante – je parle sous le contrôle de M.ALLARD qui pourra certainement donner un chiffre plus précis – est de l'ordre de 500 000 euros répartis en deux parts dont une alimente les crédits récurrents annuels attribués aux unités de recherche et aux structures fédératives. Le montant restant sert à financer l'appel à projets. J'ajoute que l'appel à projets peut être également abondé par le préciput ANR, le préciput ANR étant une somme distincte du financement des programmes versée à l'établissement qui héberge les projets. Je n'ai pas vu le montant du préciput cette année mais ça permet d'augmenter le montant alloué au financement des appels à projets. Cette diminution s'explique d'une part par le départ de la Guyane, d'autre part du fait que l'établissement n'a pas engrangé beaucoup de programmes ANR ce qui fait que nous ne pouvons augmenter notre enveloppe.

Deuxième question concernant la commission interne à la CR dont j'ai parlée. Je ne siège pas au sein de la CR de Guadeloupe, je ne serai donc pas en mesure de vous répondre. En ce qui nous concerne à la Martinique, la composition de la commission a été décidée en séance et validée par la CR. C'est à partir de là que nous avons travaillé. Alors, reproduction à l'identique des critères ? Non. Nous le faisons de manière très pragmatique en fonction des demandes que nous recevons, ces demandes sont elles-mêmes variables d'une année sur l'autre. Nous pouvons avoir de fortes demandes sur des programmes transversaux. On peut avoir certaines années, une forte demande autour des missions de recherche, des missions à caractère scientifique. C'est donc en fonction des demandes formulées que nous réagissons. Nous n'avons pas de critères rigides en la matière. J'espère avoir répondu aux différentes questions, M. le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Une dernière question sur ce point.

Mme Céline REMI (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Ce sera juste une observation. Peut-être que les collègues de la CR qui sont là depuis plus longtemps que moi – c'était ma 1^{ère} séance la semaine dernière – pourront me rassurer sur ce point. Merci pour ce qui est de la Martinique. Je suis rassurée de savoir que la commission a été désignée en séance. Mais sur la base des précédents PV et relevés de décisions de la CR de Guadeloupe que j'ai pu obtenir – sachant que la CR de Guadeloupe se limite à des relevés de décisions – il me semble n'avoir noté nulle part une mise en place de cette commission pour pouvoir traiter de cette question de répartition. Ils me diront ce qu'il en est. Ma dernière interrogation

portait sur la compétence de la CR à l'art 24, est-ce qu'il vous a été confirmé que la compétence de la CR se réduirait uniquement à la question de la répartition non pas de l'enveloppe allouée à la recherche mais aux moyens qui restent au BQR.

M. le Président Eustase JANKY – Dernière réponse de M. JUSTIN sur ce point.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche pôle Martinique*) – La CR procède à la répartition des moyens alloués aux unités de recherche dont les activités relèvent d'un pôle. Les autres unités de recherche présentes simultanément sur les deux pôles, relèvent de la compétence du Conseil académique, ça concerne tous les moyens alloués à la recherche.

M. le Président Eustase JANKY – Mme LEMOINE avait une dernière question.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Suite à la question de Mme REMI, je m'interroge. Cela voudrait dire que la commission recherche Martinique a positionné les dotations sans concertation avec la commission recherche Guadeloupe. Comme le disait Mme REMI, je fais partie des anciennes qui appartenaient à la commission scientifique sous l'ancienne mandature, il me semble que nous faisons une réunion commune et que nous décidions de tout ce qui se passait au niveau des équipes de recherche. J'avais une question personnelle : quand les équipes de recherche reçoivent leur montant attribué, pouvez-vous me confirmer que les demandes sont nominatives ? Il semblerait qu'il y ait eu quelques problèmes au sein de l'équipe BOREA, l'argent y arrivait mais comme après il y a des demandes qui émanent de certains enseignants- chercheurs, ils n'arrivent pas à disposer de leur argent parce que c'est le directeur de l'équipe qui monopolise et qui dit oui ou non à certaines demandes. C'est bien nominatif à l'intérieur d'une équipe ?

M. Justin DANIEL (*Commission recherche pôle Martinique*) – Sur le 1^{er} point, je rassure Mme LEMOINE, il y a eu concertation. J'ai pris soin de préciser au début de mes propos qu'il y a eu une concertation préalable et harmonisation au final. Nous étions vraiment sur les mêmes critères d'harmonisation des moyens de façon à ne pas créer de déséquilibre entre pôles. Je vous rassure, il y a eu concertation. S'agissant de la 2^{ème} question, je précise là aussi que les moyens qui sont alloués sont fléchés. Lorsqu'il s'agit de financer une mission de recherche, c'est nominatif. C'est la personne qui a reçu ce financement qui doit pouvoir le mobiliser et personne d'autre. Il arrive malheureusement que les directeurs d'unités de recherche n'aillent pas jusqu'au bout de la logique parce qu'on leur demande de procéder à des classements, ils ne le font pas. Dans ce cas, la CR se contente d'allouer une enveloppe à charge pour le directeur d'unité de procéder à la répartition après validation des missions par la CR. Il n'y a aucun doute, c'est nominatif. Le directeur d'unité de recherche ne peut pas décider de son propre chef de financer un colloque qui n'a pas été retenu par la CR, ce n'est pas possible. Il ne pourra pas financer un enseignant-chercheur qui a demandé une mission scientifique si ça n'a pas été validé par la CR.

M. le Président Eustase JANKY – Je pense que les réponses sont claires. Je n'ai pas à revenir sur la question.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – La réponse de M. DANIEL sera bien indiquée sur le PV ?

M. le Président Eustase JANKY – Je pense que oui. Dans la mesure où nous l'avons toujours fait pour le CAC plénier, cela sera fait. Nous passons au vote sur le document.

VOTE

Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

Qui vote contre ? (2)

M. Christophe AUDEBERT (DGSA - Administration générale) – Unanimité en Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – Deux votes contre en Guadeloupe.

4- EXAMEN ET DELIBERATION SUR LES DEMANDES DE PUBLICATION DES POSTES VACANTS DU 2nd DEGRE (2^{ème} campagne)

Mme Charline LAPLAIGE (Responsable service RH) – La 2^{ème} campagne de recrutement du 2nd degré se fait selon un calendrier ministériel qui est imposé. Les différentes composantes et les différents pôles ont été sollicités pour nous faire remonter les postes. Neuf postes susceptibles d'être vacants ont été publiés sur l'application VEGA de manière à laisser au CAC le temps de se prononcer sur ces publicités et de pouvoir lancer ensuite le recrutement.

M. le Président Eustase JANKY – Vous avez le tableau dans votre dossier, si vous avez des questions à poser.

Mme Soazig LEMOINE (Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe) – C'est bien marqué de quelle campagne. Pour les PRAG, la 2^{ème} campagne commence le 15 mars or je suis une petite fouineuse surtout quand on m'interroge sur certaines choses, j'ai tous les documents. On me demande souvent si j'ai fait la vérification. Ces postes ont déjà été publiés sur VEGA et sont même terminés ce qui veut dire que tous les postes indiqués sur le tableau ne sont pas passés par le CAC, ils ont déjà été publiés sur GALAXIE pour les postes du 2nd degré et la publicité a été jusqu'au 15 avril. Si vous allez voir sur GALAXIE, vous verrez la 2^{ème} campagne qui a scratché le fichier mais manque de chance je l'avais téléchargé avant sur les fiches de postes. Je m'interroge donc M. le Président car j'ai relu le PV de la dernière fois où vous indiquiez que vous êtes très attaché aux procédures, à la transparence et au fait que tout doit passer par les instances par lesquelles certaines décisions doivent passer. Il y a deux postes en particulier pour lesquels il était indiqué qu'ils étaient ouverts du 10 avril au 15 avril. Cela signifie que l'on a listé les gens, ne me dites donc pas qu'il n'y avait pas un candidat déjà sélectionné puisqu'on n'a laissé que cinq jours aux PRAG intéressés pour répondre, pendant les vacances etc. Je suis en possession de toutes les preuves.

Mme Charline LAPLAIGE (Responsable service RH) – En effet, la demande de retour à la DRH a été faite depuis le mois de février. Aucun CAC plénier ne s'est réuni avant le calendrier ministériel pour la publicité des postes sur VEGA donc un choix a été fait de les publier en « susceptible d'être vacant » pour éviter de perdre le bénéfice de cette 2^{ème} campagne. Après, les dates de publicité se sont faites au fil de l'eau en fonction des retours des composantes. En effet, certaines composantes ont fait leur retour au lendemain des vacances ou au début des vacances parce qu'elles ne s'étaient pas manifestées avant alors que l'on avait sollicité les pôles et les composantes depuis le mois de février. Trois rappels ont été faits pour demander de faire remonter les besoins de publicité, certains ne se sont réveillés qu'à la mi-avril.

Mme Soazig LEMOINE (Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe) – Vous demandez aujourd'hui au CAC de valider quelque chose qui est déjà terminé ? J'estime que nous sommes juste informés, je ne vois pas pourquoi nous voterions pour quelque chose pour lequel tout est déjà clos. De plus, vous mettez dans votre document « 2^{ème} campagne » alors que ces postes PRAG ont été publiés

pour la 1^{ère} campagne et certains postes n'ont été ouverts que du 10 au 15 avril 2018. Ensuite – comme je suis toujours une petite fouineuse, j'assume – j'ai retrouvé tous les profils de postes puisqu'il arrive souvent que nous ne les ayons pas à notre disposition. J'ai vu des choses fort intéressantes, j'aimerais bien que M. le Président m'explique. Il y a un poste de PRAG pour lequel il est indiqué « en création dans le cadre de Parcours sup ». J'aimerais bien savoir comment ça se fait alors que tout le monde me dit qu'il n'y a pas de moyens etc. Pourquoi certaines personnes bénéficient-elles d'un poste de PRAG qui sera ouvert dans le cadre de « Parcours sup » ? Cela veut dire, M. le Président, que vous avez déjà fait des choix sur certaines formations que vous avez appuyées et valorisées pour la future maquette et pas pour d'autres. Je sais lire, je lis ces documents et c'est bien marqué.

M. le Président Eustase JANKY – Effectivement, je vous réponds tout de suite Mme LEMOINE, j'ai fait un choix avec les Recteurs.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Voilà donc assumez parce que c'est marqué « transparence ».

M. le Président Eustase JANKY – Il y a eu une dotation ministérielle pour les filières en tension. Elles ont été très clairement ciblées, ce sont les Recteurs qui avaient la main sur ces filières et qui ont reçu une dotation à ce titre. Nous avons fait une réunion tripartite avec les deux Recteurs et avons noté les filières en tension qui étaient bien identifiées. Il y a eu les STAPS, l'IUT de Martinique et l'IUT de Guadeloupe. Il y a eu une dotation pour quatre postes de PRAG et avec les deux Recteurs précédents nous avons décidé de mettre deux postes en STAPS, un poste à l'IUT Guadeloupe et l'autre à l'IUT Martinique. Les choses ont été très claires, c'était des postes de PRAG et non des postes de Maître de conférences, c'était des postes de Professeurs du second degré.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Vous avez le devoir de nous informer de ce genre de décisions.

M. le Président Eustase JANKY – Je crois que j'ai déjà suffisamment informé. Je n'ai pas arrêté d'informer sur ce projet. Je n'ai pas arrêté de le faire, j'ai eu l'occasion de le faire à chaque réunion. Ce n'est pas aujourd'hui que vous le découvrez.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Pour les STAPS, ce n'est pas marqué « Parcours sup » mais « création dans le cadre du plan étudiants » alors que là, vous avez un PRAG et c'est marqué « création Parcours sup », ce n'est pas la même chose.

M. le Président Eustase JANKY – Il y a peut-être une erreur. Il y a quatre postes « Parcours sup ».

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – Une question de Mme ROGERS.

M. le Président Eustase JANKY – D'abord Mme JONVILLE.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Pourquoi deux fois la Guadeloupe et une fois la Martinique ? Je ne sais pas mais je vous en prie M. le Président, faites.

M. le Président Eustase JANKY – Mme ROGERS, c'est une seule université. La collègue a demandé la parole ici, je la lui donne. Il n'y a pas de raison que je fasse une fois la Martinique, une fois la Guadeloupe.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je ne fais que constater. Je vous en prie, faites.

M. le Président Eustase JANKY – Mme JONVILLE.

Mme Sophie ANTOINE-JONVILLE (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Je suis pour ma part très attachée aussi au respect des procédures. Effectivement, il me semble que là vous nous proposez une régularisation. Pour ma part, je tiens à insister et à féliciter la transparence dont vous faites preuve parce que dans le tableau qui nous est présenté, il n'y a pas de n° de poste pour certains d'entre eux. C'est bien parce que ce sont de nouveaux postes. Je suis directement concernée en tant que directrice des STAPS qui bénéficient de ce dispositif. C'est un dispositif particulier, le dispositif « plan étudiants » que beaucoup d'entre nous confondent avec « Parcours sup ». Je pense que ceux qui ont rempli la fiche en écrivant « Parcours sup » ont commis une maladresse parce qu'ils n'ont pas eu d'instruction sur ce qu'il fallait mettre. En ce qui nous concerne au STAPS, nous avons décidé de mentionner « création d'emplois du plan étudiants » parce que ce sont les informations qui nous avaient été données et que ce sont des postes qui ont été attribués à l'établissement suite à des négociations avec les Recteurs pour combler les déficits d'encadrement qui existent dans certaines filières. En ce qui concerne les STAPS, c'est un problème national auquel le Ministère a voulu répondre de façon nationale. Je reste convaincue – ça n'engage que moi – que si les deux postes qui ont été fléchés STAPS avaient été fléchés autrement, ils n'auraient pas été attribués à l'établissement. Je pense que si le Conseil décide de ne pas régulariser ces postes qui permettront aux composantes concernées – en tout cas à la mienne – de pouvoir fonctionner ou de cesser de dysfonctionner, il y aura des conséquences pour les composantes. Il faut bien le comprendre. Je ne suis pas sûre que ces postes pourront être fléchés comme l'entend l'établissement.

M. le Président Eustase JANKY – Mme ROGERS.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – M. le Président, je vous remercie. Madame, je pense que nous connaissons tous la difficulté des STAPS au niveau national et en particulier dans notre Université. Nous sommes très conscients des besoins de votre composante, je pense que ce n'est pas la question posée. Je voulais abonder dans le sens de Mme LEMOINE dans la mesure où l'information concernant ces postes qui avaient été attribués par le Ministère a été donnée de manière confidentielle. Je l'ai appris par le chargé de mission mais il n'y a pas eu d'information globale au niveau de l'Université. Il est dommage que nous n'ayons pas d'informations régulières sur ce qui se passe dans l'Université au sujet de ces questions extrêmement sensibles. Je voudrais ajouter que ce que dénonce Mme LEMOINE c'est le fait que nous nous trouvons dans une situation de régularisation alors que tous les éléments n'ont pas été donnés pour une parfaite transparence, contrairement à ce que vous affirmez. Nous avons reçu plusieurs mails ces derniers jours au sujet du poste de PRAG en carrières sociales. D'un côté nous avons le Directeur de la composante qui dit qu'il a voulu bien faire et répondre rapidement à nos demandes et de l'autre côté la chargée de mission dont relève cette formation qui dit que l'on n'a pas pris en compte sa demande au niveau du profil. S'il y avait eu plus de transparence, la question ne se poserait peut-être pas. Nous aimerions que l'on rappelle qui est en charge de décider d'un profil de poste. Est-ce le directeur de la composante, est-ce le directeur du département ? D'une manière générale, je trouve extrêmement étrange le fait que nous puissions arriver à la situation dans laquelle nous sommes c'est-à-dire que l'on nous informe d'un fait accompli sans qu'il y ait un minimum de consultation notamment des commissions formation et vie étudiante. Merci M. le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Mme ROGERS, je voudrais juste vous dire que ce projet n'a jamais été un projet confidentiel. Les premières fois, j'ai demandé aux deux V/P d'être présents pour la

discussion et de nous faire remonter les filières en tension. Les V/P pôle sont quand même les représentants au niveau de chaque pôle. Les filières en tension sont remontées par ces Vice-présidents ce qui sous-entend qu'ils ont discuté avec le pôle, avec les filières et qu'ils connaissent leurs composantes. A chacune des réunions où nous avons eu à parler de « Parcours sup » pour les filières en tension, nous avons mentionné ces quatre postes et les dotations que nous avons eues du Ministère. J'ai toujours mentionné que je n'avais pas la main sur ces dotations mais que ce sont les Recteurs. Nous avons fait une réunion tripartite qui nous a permis de répartir ces postes. J'avoue que nous avons plusieurs instances et que dans chaque instance il y a des représentants du personnel, des enseignants et des étudiants. Je pense que quand quelque chose a été dit dans une instance, il n'y a pas de raison que les choses ne soient pas diffusées correctement. De plus, ce n'est pas aujourd'hui que je le dis, je le dis depuis le début et ce à chaque réunion.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Il suffisait juste de nous avertir et de nous expliquer alors que là vous essayez de nous faire avaler la couleuvre. Nous sommes assez impliqués dans notre Université pour savoir que ce genre de choses est fait. Dans ce cas, arrêtez de nous prendre pour des idiots, dites-le nous clairement ça nous évitera de mettre en doute la transparence de vos services. Il n'y a rien de compliqué dans le fait de nous tenir informés en donnant la bonne argumentation. Si nous sommes élus à la CFVU et au CAC c'est parce que nous avons envie de faire fonctionner notre Université mais avec ce genre de comportement... vous mettez « 2^{ème} campagne » comme si ce sont des choses qui seront mises sur le site alors que c'est déjà clos. C'est définitif, nous n'avons plus rien à dire.

Mme Célia JEAN-ALEXIS (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Je crois que lors d'un autre CAC, vous nous aviez informés des deux postes de PRAG qui seront attribués au STAPS suite aux négociations.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – C'était des négociations étudiantes, je crois. Je pense que ça n'a rien à voir avec la dotation ministérielle, sauf erreur.

Mme Charline LAPLAIGE (*Responsable service RH*) – Juste une petite précision. Il s'agit bien d'une 2^{ème} campagne de PRAG, la 1^{ère} a eu lieu au mois d'octobre et s'est achevée au mois de janvier. Elle a déjà eu lieu et elle est close. Il me semble qu'à l'époque, six postes avaient été publiés, un seul était infructueux faute de candidats... en tout cas la commission ad hoc n'avait pas sélectionné de candidat. C'est bien la 2^{ème} campagne qui est soumise à la validation des Rectorats.

M. le Président Eustase JANKY – Mme JONVILLE puis nous passons au vote. Il y a une question en Martinique ?

M. Gerry L'ETANG (*Commission recherche pôle Martinique*) – C'est juste un constat. Lorsque l'on prend les autres postes de PRAG, pour beaucoup de collègues de l'IUT Martinique, les choses ne se sont pas absolument pas faites dans les règles. Il est absolument inconcevable que la responsable du département carrières sociales, ait été totalement écartée de cette affaire. Beaucoup de collègues n'y comprennent rien du tout. C'est un vrai souci parce que ça ne va pas, ce ne sont pas des pratiques. Je tiens à dire ce que pensent beaucoup de collègues au sein de cet IUT.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – Mme JEAN-BAPTISTE.

Mme Pascale JEAN-BAPTISTE (*BIATSS CFVU pôle Martinique*) – Pour ce qui est de l'IUT, les choses sont faites en toute transparence. Nous avons reçu un document de la part du pôle, document qui nous disait que nous étions éligibles, que nous avons la formation « carrières sociales » pour les filières en

tension qui voulaient bénéficier de moyens supplémentaires notamment d'un poste supplémentaire. Il me semble qu'il y a eu aussi des discussions qui ont été menées par l'Université avec les Recteurs. Le Recteur a rappelé qu'il avait fait le nécessaire. Il me semble que cette question avait été abordée en CA. Nous avons eu un conseil de gestion à l'IUT où la responsable du département « carrières sociales » était présente. Tous les chefs de département étaient là, les choses se sont faites dans les règles, elle a bien été informée. Elle a d'ailleurs renvoyé un mail ce matin pour rappeler le décret, elle avait été informée. Les renvois de fiches de postes notamment ce sont faites par des personnes informées de la procédure qui a été indiquée à ce moment-là. A ce niveau, il n'y a pas de difficulté quant à la procédure. Quant à l'émoi que ça peut susciter ça relève de toute autre chose qui n'est pas lié à la procédure. C'est un autre problème qui n'a rien à voir avec la procédure.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Il faut rappeler cette procédure, chère collègue. A la Faculté de lettres, c'est le directeur de département qui décide du profil. Effectivement, nous le faisons de manière collégiale, tous les collègues y participent. Je voudrais savoir si c'est la procédure de l'IUT. Quelle est la procédure de l'IUT en matière de profil de poste ?

Mme Pascale JEAN-BAPTISTE (*BIATSS CFVU pôle Martinique*) – Je ne voudrais pas parler à la place de l'administrateur provisoire mais pour ce que je sais, tous les chefs de département étaient présents, l'administrateur provisoire également. Pour respecter la procédure, il a été demandé à la chargée de mission – qui, je le rappelle, agit directement sous la responsabilité de l'administrateur provisoire parce qu'elle a été nommée par lui – de bien vouloir lui faire remonter très rapidement un profil de poste ; ce qu'elle n'a pas fait. Elle ne l'a pas fait, ça s'est passé un peu avant les vacances de Pâques. L'administrateur provisoire – en tant qu'enseignant-chercheur qui de plus avait piloté à l'époque le DUT carrières sociales mis en place en 2013-2014 – a fait remonter un profil de poste en tenant compte de la maquette pédagogique et des besoins notamment du département.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – C'est la procédure régulière de l'IUT ? C'est juste pour être bien sûre.

Mme Pascale JEAN-BAPTISTE (*BIATSS CFVU pôle Martinique*) – C'est ce qui s'est passé, ça s'est passé de façon transparente.

M. Gerry L'ETANG (*Commission recherche pôle Martinique*) – Excusez-moi, Madame. Je rappelle que la chargée de mission qui s'occupe du département en question a le sentiment d'avoir été totalement écartée de cette affaire et s'en plaint.

M. le Président Eustase JANKY – Je n'ai pas eu l'impression qu'elle a été écartée parce que maintenant que j'entends Mme JEAN-BAPTISTE, je réalise que cette personne était présente aux réunions et qu'elle a pris part à la discussion. Effectivement, elle n'a pas établi la fiche de poste – je ne sais pour quelle raison – le supérieur hiérarchique l'a donc faite. Je crois qu'à un moment donné, il faut prendre les décisions. Le supérieur hiérarchique a pris la décision, je n'y vois pas d'inconvénient. Il est vrai que si les choses pouvaient se faire différemment en toute transparence, si on pouvait recevoir l'avis de chacun, ce serait mieux mais quand nous sommes dans l'urgence... surtout que ce sont des étudiants. Je rappelle que nous avons des filières en tension et que nous ne devons pas prendre les étudiants en otage. Il faut que les enseignants soient présents en septembre pour faire les cours au niveau des filières en tension. C'est ça l'objectif, ce n'est donc pas le moment de ralentir le processus, autrement les enseignants ne seront pas là en septembre.

Mme Pascale JEAN-BAPTISTE (*BIATSS CFVU pôle Martinique*) – Je vous rappelle que ce n'est pas un problème de procédure qui a gêné la responsable du département « carrières sociales » qui était bien

présente, en fait ce n'est pas ce qu'elle souhaitait en termes de poste. Elle a rappelé que c'est un poste de MCF qu'elle avait réclamé, maintenant c'est un poste de PRAG qui a été donné, il fallait quand même donner suite, c'est ce qui a été fait à l'IUT.

M. le Président Eustase JANKY – Je rappelle que les quatre postes qui ont été donnés, l'ont été pour les filières en tension c'est-à-dire les filières où il y a un besoin véritable de cours. Quand on compare 384 heures de cours à 192 heures, il y a quand même une grosse différence. Or le Ministère dit qu'il donne des dotations pour l'enseignement. Je ne vois donc pas pourquoi les Recteurs mettraient un poste de maître de conférences alors que nous avons besoin d'heures de cours. Vous voyez bien que cette discussion tourne autour d'un problème personnel. Nous passons au vote sur le document que vous avez dans votre dossier.

M. le Président Eustase JANKY – Mme LAPLAIGE.

Mme Charline LAPLAIGE (*Responsable service RH*) – Il faut valider l'ouverture de ces recrutements notamment l'étude des dossiers reçus des candidats.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Il faut être clair. Les envois de dossiers des candidats sont déjà clos puisque tout est clos depuis le 15 avril. Si vous allez sur le site, ces postes n'apparaissent pas dans la 2^{ème} campagne. Dans ce cas, il faut que l'on me dise ce qu'est la 1^{ère} campagne et ce qu'est la 2^{ème}. C'est marqué que la 2^{ème} campagne est...

Mme Charline LAPLAIGE (*Responsable service RH*) – C'est exactement la même chose. Il y a deux périodes dans le recrutement des enseignants du 2nd degré, une première entre octobre et janvier avec un recrutement qui doit se faire avant fin janvier et une autre campagne entre mars et juin qui est soumise à la validation des Recteurs, ce qui n'est pas le cas de la 1^{ère}. Cette 2^{ème} campagne se déroule jusqu'au mois de juin, c'est le Rectorat qui accepte les avis des commissions ad hoc pour valider les recrutements au mois de juin, pour un recrutement pour les deux campagnes au mois de septembre.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Excusez-moi, j'ai un mail parce que ma mémoire peut être défaillante, je préfère utiliser les bons termes. J'ai imprimé un calendrier « 2^{ème} campagne du 15 mars 2018 au 25 juin 2018 » dans GALAXIE où il est indiqué : « le 15 mars 2018 à 10h00 (heure de Paris) ouverture aux établissements pour la 2^{ème} campagne de l'application GALAXIE module VEGA pour la saisie et la publication des fiches de postes ». Je vous rappelle que ces fiches de postes ont déjà été saisies lors de la 1^{ère} campagne. Toutes ces fiches étaient déjà définitives puisque les candidats devaient envoyer leur candidature jusqu'au 15 mars. Arrêtez de nous dire que c'est la 2^{ème} campagne, ce n'est pas vrai.

M. le Président Eustase JANKY – Je rappelle que quand on souhaite s'exprimer, on demande la parole, on ne la prend pas de son propre chef notamment pour des raisons d'enregistrement. Vous serez la 1^{ère} à demander l'enregistrement si le nom ne figure pas, on ne saura pas qui a parlé. Je demande à ce que l'on demande la parole. Nous passons au vote sur le tableau qui vous a été proposé.

VOTE

Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (3)

Qui vote contre ? (4)

Mme Céline REMI (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Une remarque concernant les élus du CAC qui votent contre. Nous votons contre au motif que nous avons toujours des interrogations concernant la répartition par pôle universitaire des emplois alloués par le Ministère.

M. le Président Eustase JANKY – Mme REMI vous avez dit que vous avez voté contre, donc trois (3) votes contre en Guadeloupe.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – Trois (3) abstentions et un (1) contre en Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – Merci. Point suivant.

5- EXAMEN ET DELIBERATION SUR LES DEMANDES DE PUBLICATION DE POSTES EN VUE DE RECRUTEMENT DES ATER (campagne 2018) ET INFORMATION SUR LE CALENDRIER

M. le Président Eustase JANKY – Nous avons reçu tardivement les tableaux que nous vous avons fait parvenir. Ces tableaux ont été envoyés hier soir. Je demande vraiment à ceux qui gèrent les instances de faire très attention. Quand vous envoyez un document la veille au soir, nous n'avons pas le temps de les exploiter. Nous sommes très gentils d'accepter de les examiner, c'est un point qui aurait dû sortir de l'ordre du jour. M. CLERGUE.

M. Manuel CLERGUE (*CFVU pôle Guadeloupe*) – Juste sur cette remarque, nous avons eu un début de la campagne très, très tardivement. Nous n'avons donc pas eu beaucoup de temps pour nous prononcer. Nous n'avons même pas pu réunir nos instances pour pouvoir valider, nous serons obligés de passer par une procédure de régularisation. Nous avons vraiment fait ce travail dans l'urgence, nous avons débuté nos travaux à la rentrée des congés de Pâques. De plus, c'est une procédure qui est encore retardée par le fait que ces demandes doivent être examinées par le pôle. Au niveau des composantes – en tout cas au niveau de la mienne mais je suis sûr que c'est le cas des autres – nous avons fait de notre mieux.

M. le Président Eustase JANKY – M. LAPOINTE puis M. MERIL.

M. Julien LAPOINTE (*Commission formation et vie universitaire pôle Martinique*) – Il me semble qu'il y a une petite erreur dans le tableau concernant les demandes de postes de la Faculté de droit et d'économie de la Martinique puisque la section « droit public » 02 a demandé deux mi-temps sur le support PR 146 alors qu'il n'apparaît qu'un seul mi-temps en droit public. Est-ce une erreur de saisie ?

Mme Charline LAPLAIGE (*Responsable service RH*) – Quand on ouvre les campagnes, l'ouverture se fait sur un temps plein. Il appartient à chacun de faire après deux mi-temps, s'il le souhaite. Vous ouvrez votre poste à 100% sur le recrutement d'ATER.

M. Julien LAPOINTE (*Commission formation et vie universitaire pôle Martinique*) – L'erreur est donc dans la colonne « mi-temps temps plein » ?

Mme Charline LAPLAIGE (*Responsable service RH*) – Voilà, puisque derrière, dans la publication qui sera faite sur ALTAÏR, l'application GALAXIE réservée aux ATER, on ne présentera qu'une seule fiche de poste, un seul profil, de manière à ce qu'il y ait plusieurs candidatures. Vous prendrez les deux premiers qui seront les deux mi-temps que vous avez sélectionnés.

M. Julien LAPOINTE (*Commission formation et vie universitaire pôle Martinique*) – C'est très clair. Merci. Il y a juste la petite erreur MT alors que ce n'est pas indiqué dans le tableau.

M. le Président Eustase JANKY – M. CLERGUE.

M. Manuel CLERGUE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Dans le même ordre d'idée, nous avons fait la demande à l'UFR SEN, d'un poste d'ATER sur le support PR 126. Il indique un poste à mi-temps alors que c'est un temps plein.

M. le Président Eustase JANKY – Avez-vous d'autres observations sur ces tableaux ?

Mme ROGERS.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – La Faculté de lettres a fait remonter une demande de recrutement de contractuel dans la dernière section qui n'apparaît pas. Ça c'est la liste des postes d'ATER ??? donc je m'étonne qu'elle ne soit pas là et qu'il n'y ait aucun document relatif à cela.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur ROOS.

M. Christophe ROOS (*Commission formation et vie universitaire pôle Martinique*) – Cette année la procédure ATER se télescope avec la procédure des Maîtres de conférence. On peut imaginer qu'un certain nombre de supports MCF... de professeurs ne soient pas pourvus pour des raisons diverses. Si le nombre de postes non pourvus en Professeurs et en Maître de conférences est important, serait-il possible de prévoir une 2^{ème} session pour les ATER ? Avez-vous ce pouvoir ? Est-ce souhaitable ? Je parle toujours du DSI qui est une composante en souffrance et pour les autres composantes, bien sûr.

M. le Président Eustase JANKY – C'est toujours possible mais je pense que ça risque de se télescoper avec d'autres campagnes.

Madame LAPLAIGE.

Mme Charline LAPLAIGE (*Responsable service RH*) – Il y a des délais de publication minimum à respecter pour les ATER sur ALTAÏR. Le risque c'est que vous ayez un recrutement possible uniquement pour le 2nd semestre. C'est la raison pour laquelle chaque année, quand les composantes transmettent trop tardivement les demandes de publication en ATER par rapport à la campagne d'emplois, on préconise soit le recrutement de vacataires, soit de contractuels, de MCFA pour pouvoir assurer les besoins de la composante.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – Mme ROGERS demande la parole.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Il me semblait que dans la mesure où cette année, nous sommes en plus dans une difficulté parce que nous ne connaissons pas les formations qui ouvriront et celles qui vont fermer, il y a un besoin d'ajustement qui serait nécessaire avant cette 2^{ème} campagne. Par ailleurs, est-ce qu'il y a un calendrier précis ? Pouvez-vous nous le communiquer ?

Mme Charline LAPLAIGE (*Responsable service RH*) – Pour le recrutement d'invités ou de contractuels, c'est généralement au fil de l'eau sur les différents CAC restreints sachant qu'il faut que nous les ayons suffisamment en amont pour pouvoir les inscrire à l'ordre du jour des CAC restreints.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur CLERGUE.

M. Manuel CLERGUE (*CFVU pôle Guadeloupe*) – Encore une modification à apporter sur le document pour le poste ATER 450 section 64.

M. le Président Eustase JANKY – Avez-vous d'autres remarques ? Si non, nous passons au vote en sachant que le conseil de pôle de la Guadeloupe se réunira demain. Nous allons donc voter sous réserve, nous votons sur les deux tableaux.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – Mme ROGERS demande la parole.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Lorsque nous votons sous réserve de validation du conseil de pôle, si celui-ci ne valide pas le profil, que se passe-t-il ?

M. le Président Eustase JANKY – Il n'y aura pas de recrutement mais ça m'étonnerait que les conseils de pôle ne valident pas des recrutements d'enseignants. Nous en avons besoin pour les étudiants, nous avons besoin d'assurer les cours donc ça m'étonnerait fort qu'ils refusent de valider sauf s'il y avait un risque.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Ce qui prouve aussi qu'il faut que les conseils aient toute la légitimité à propos de ce qui leur semble opportun. Ma question était simplement théorique, je voulais savoir ce qui se passait de manière plus concrète.

M. le Président Eustase JANKY – Mme ROGERS, je disais encore hier que les conseils devaient avoir lieu en amont des conseils centraux. C'est vrai que pour des questions telles que le recrutement des ATER à cette période, j'avoue que je suis beaucoup plus souple compte tenu du fait que le conseil se tiendra demain et compte tenu du fait qu'il y a un besoin pour l'enseignement. C'est un besoin important pour l'enseignement, je ne peux pas bloquer. Si nous bloquons, ce sont forcément les étudiants qui vont en pâtir. Je ne voudrais pas que ce soit le cas.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – Monsieur HARRIGAN demande la parole.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur HARRIGAN puis Monsieur MERIL.

M. Jackenson HARRIGAN (*Commission formation et vie universitaire pôle Martinique*) – Madame ROGERS, vous avez fait une remarque au sujet d'un poste qui ne figure pas sur la liste. De quel poste s'agit-il ?

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – D'après ce que me dit le V/P CR ce serait à voire dans le CAC restreint donc il n'y a pas de souci, semble-t-il.

M. Alex MERIL (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Je voudrais juste signaler que nous sommes absolument conscients de ces problématiques. Nous avons reçu les documents de certaines composantes en retard, c'est une 1^{ère} chose. D'autre part, en ce qui concerne le Conseil de pôle, il était programmé avant mais nous appelons les personnes pour nous assurer de leur présence et nous n'avons pas pu réunir le conseil polaire avant. Nous faisons très attention au respect des procédures, malheureusement quand on ne peut pas réunir le conseil...

M. le Président Eustase JANKY – Nous passons au vote sur les deux tableaux.

VOTE

Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

Qui vote contre ? (5)

M. le Président Eustase JANKY – En Martinique ?

M. Christophe AUDEBERT (DGSA - Administration générale) – Unanimité à la Martinique.

9- POINT D'INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT DES ETUDIANTS

M. le Président Eustase JANKY – Je suis un peu gêné parce que Mme COLLARD aurait dû nous faire une présentation du dispositif. Monsieur JEHEL est-il là ?

M. Christophe AUDEBERT (DGSA - Administration générale) – Il n'est pas là, M. le Président.

M. le Président Eustase JANKY – C'est un peu dommage parce qu'en réalité c'est une question qui avait été posée lors d'un CAC précédent. Vous avez ici la circulaire relative à ce sujet. J'avais demandé à ce que l'on mette en place véritablement le dispositif pour notre Université, aucun des deux Vice-présidents n'est là. Je pense que nous devons revenir sur ce sujet sauf si vous avez des questions.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA - Administration générale) – Mme ROGERS a une question.

Mme Dominique ROGERS (Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique) – C'est un commentaire, M. le Président. Cette question a commencé à être abordée tant à la CFVU Guadeloupe que sur le pôle Martinique, les collègues peuvent en témoigner. Nous nous sommes saisis de cette question importante qui concerne aussi bien les élus étudiants qu'un certain nombre d'autres catégories d'étudiants qui relèvent de situations particulières et qui ont un engagement citoyen à la Croix rouge ou dans des collectivités diverses. Pour la Martinique, nous sommes partis sur un travail qui va durer deux mois, avec des rencontres menées par les étudiants pour travailler de manière concertée en accord avec les acteurs, avec différentes instances qui travaillent avec les étudiants de façon à arriver à des propositions qui prennent bien en compte toutes les attentes des étudiants et que nous ayons un document final qui nous permette d'y répondre – c'est une obligation ministérielle – et aussi que les choses soient faites dans les temps pour la rentrée de septembre. L'idée est que le travail se fasse de manière concertée dans les deux commissions et que nous puissions arriver à avoir un calendrier commun pour travailler en parallèle, que nous puissions travailler de concert pour arriver à faire des propositions au CAC. C'est un peu la démarche que nous avons souhaitée en Martinique, les informations devaient être proposées à la CFVU du Guadeloupe afin d'arriver à un travail commun et équilibré et à une proposition qui réponde à une demande extrêmement importante et tout à fait justifiée, en faveur des étudiants.

M. le Président Eustase JANKY – Je suis entièrement d'accord avec vous Mme ROGERS. Quand vous serez prêts, que le document sera finalisé, il y aura la concertation sur les deux pôles avec un document finalisé puis nous pourrons le présenter au niveau du CAC. Il était un peu prématuré de présenter un dispositif aujourd'hui. Nous connaissons la circulaire mais nous souhaitons vraiment concevoir un dispositif qui permettra de mieux voir la mise en place de ce projet. Nous arrivons au terme des questions à l'ordre du jour, nous allons passer aux questions diverses. Je rappelle que ce sont des questions courtes qui amènent des réponses courtes. Nous ne ferons pas un conseil sur les questions diverses.

10- QUESTIONS DIVERSES

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur LAPOINTE a posé la question de l'élection du Vice-président étudiant Martinique. M. AUDEBERT, pouvez-vous donner quelques informations au sujet de ces élections ?

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – Pour l'instant M. le Président, s'agissant de l'élection du Vice-président étudiant, je n'ai pas d'élément très précis sur cette question.

M. le Président Eustase JANKY – Je demanderai à Mme GARNIER de venir.
Monsieur LAPOINTE.

M. Julien LAPOINTE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – C'est à la demande de la CFVU que nous posons cette question sur le pôle Martinique. Cela fait six mois que nous n'avons plus de Vice-président étudiant. A la dernière CFVU, il m'a été répondu par l'administration polaire que c'était remonté à l'administration centrale. Nous aimerions donc savoir où en est le processus pour l'élection du Vice-président. Les services centraux sont-ils en train de préparer ces élections ? Ont-ils été informés ? Je ne sais pas du tout où en est cette affaire.

M. le Président Eustase JANKY – La réponse vous sera donnée dans quelques minutes. Mme GARNIER, la responsable des affaires juridiques, viendra nous en parler.

En attendant, nous passons à la question posée par Mme Céline REMI concernant le Règlement Intérieur et les autres structures juridiques. Il faut savoir que le Règlement Intérieur de l'Université est en cours, nous y travaillons et il passera devant le CA. Les statuts sont également en cours sur les deux pôles, un chargé de mission coordonne les travaux. Il y a des statuts qui sont déjà remontés, j'attends que l'ensemble des statuts soient vus avant de les présenter. Le travail se fait en lien avec les deux V/P pôle et le chargé de mission. C'est vrai que c'est long car chacun avance à sa vitesse mais nous avançons.

Mme Céline REMI (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Je suppose que vous avez quand même arrêté un calendrier pour ces travaux ?

M. le Président Eustase JANKY – J'ai demandé au chargé de mission de faire en sorte que nous puissions voter ces statuts avant la sortie. Cela ne dépend pas que de lui, ça dépend aussi des composantes et des Vice-présidents polaires.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche pôle Martinique*) – Juste une suggestion, très rapidement. L'établissement est dans une phase d'élaboration des procédures, même si les textes ne le prévoient pas explicitement, il me semble qu'il serait utile d'élaborer un règlement intérieur pour le CAC. Cela nous ferait gagner beaucoup de temps au regard des échanges que nous avons depuis le début de votre mandature.

Mme Céline REMI (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – J'ai posé la question concernant le règlement intérieur parce que j'ai regardé ce qui a été fait pour l'établissement. Il y a deux règlements intérieurs par instance. Au niveau de la commission recherche de Guadeloupe par exemple, nous avons arrêté le principe la semaine dernière qu'il puisse y avoir un travail de fait à ce niveau. Il y aurait un document de l'établissement où sont versées les contributions au titre de chaque instance, ce qui permet de les consulter et de les avoir en un seul point centralisé pour tous les usagers et acteurs.

M. le Président Eustase JANKY – Nous envisageons cette solution. C'est vrai qu'il y a beaucoup de travail mais nous nous orientons vers cette solution. Nous aurions voulu que tous ces documents juridiques soient votés avant la sortie, s'ils sont prêts.

Mme Céline REMI (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Si je peux me permettre de faire une proposition. En ce qui concerne la CR, nous avons donc monté une commission qui a été validée en CR pour travailler sur le Règlement Intérieur afin que la contribution sur ce Règlement puisse être versée soit dans un document propre à la CR ou au niveau de l'établissement. Par ailleurs, j'ai déjà vu M. RAUZDUEL qui dit être prêt à discuter sur cette base – il me semble que c'est lui le chargé de mission – donc par rapport à ce que disait M. Justin DANIEL pour le CAC, il serait peut-être intéressant d'avoir une approche analogue, ça permettrait peut-être de garantir la tenue du calendrier que vous envisagez.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – Mme ROGERS demande la parole.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – M. le Président je dois avouer que je suis extrêmement choquée. Nous avons demandé à avoir un règlement intérieur pour la CFVU de Martinique, il nous a été expliqué que ce n'était pas possible. Je découvre avec intérêt que la CR de Guadeloupe a un règlement intérieur, que l'on envisage de faire un règlement intérieur pour toutes les instances et que pour nous c'était impossible, incohérent. Je trouve extraordinaire que l'information soit toujours faite de manière partielle dans une absence de transparence totale. Je vous remercie.

Mme Céline REMI (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Juste une précision pour Madame ROGERS. La CR de Guadeloupe n'a pas de règlement intérieur. Il a été arrêté la constitution d'une commission composée de membres de la CR qui travailleront à la préparation d'un règlement intérieur.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Ce n'est pas ce qui nous a été dit et c'est ce que je regrette. Nous avons des informations incomplètes, ne serait-ce que la charte des CFVU, elle pourrait aider chaque chercheur lorsqu'il prend ses fonctions pour savoir ce qu'il peut ou ne peut pas faire. Cette demande a été faite, un projet a été élaboré et la réponse a été « non, ce n'est pas possible. » Je trouve cela extraordinaire. Je m'étonne M. le Président que vous ne m'expliquiez pas comment est-ce possible que nous ayons deux sons de cloches, deux points de vue.

M. le Président Eustase JANKY – Je vous répondrai tout à l'heure. M. GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Je voudrais tout de même rappeler qu'il est mentionné dans nos statuts l'existence d'un règlement intérieur pour les structures, pas pour les instances. Le règlement intérieur de l'établissement précise les modalités de fonctionnement des instances de l'établissement. Le règlement intérieur du pôle Martinique précisera les modalités de fonctionnement des instances du pôle Martinique. La CFVU Martinique qu'évoque Mme ROGERS ainsi que la commission de la recherche Martinique ont vocation à faire valoir leurs modalités de fonctionnement à l'intérieur du règlement intérieur du pôle Martinique. Les règlements intérieurs des composantes ont également voix au chapitre, chaque composante à l'intérieur de son règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement de ses instances. Il n'y a donc pas de règlement intérieur d'instance, il y a des règlements intérieurs de structures qui précisent le fonctionnement des différentes instances de la structure. Il est donc normal que la CFVU n'ait pas son règlement intérieur propre pour l'instant comme il est normal que la commission de la recherche de Guadeloupe n'ait pas non plus de

règlement intérieur propre. Leurs modalités de fonctionnement seront insérées dans les règlements intérieurs des structures qui les hébergent.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Il est donc normal que la commission soit aussi créée en Martinique pour nous permettre d'avoir voix au chapitre. Si j'ai bien compris, il y en a déjà une en Guadeloupe.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Les élus de la commission recherche de la Guadeloupe ont décidé qu'ils voulaient alimenter, créer ce règlement intérieur ; ils vont donc y participer. Effectivement, quand le pôle Guadeloupe écrira son règlement intérieur – ce qui n'est pas encore fait – il faudra bien qu'il y ait un chapitre sur la commission de la recherche. A mon avis, il appartient aux élus de la commission de la recherche de faire des propositions. Il en est de même pour la CFVU de Guadeloupe et de Martinique. Certains élus de la commission de la recherche du pôle Guadeloupe ont été volontaires pour faire ce travail qui sera intégré dans un travail plus large de règlement intérieur du pôle Guadeloupe.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – M. GEOFFROY, je vous remercie.

M. le Président Eustase JANKY – Nous passons au point suivant relatif aux dates de rencontre des étudiants. Il me semble que c'est Mme CONFLON GROS-DESIRS qui a posé cette question. Je n'ai pas arrêté de date parce que j'ai répondu aux questions des étudiants. Je n'ai pas prévu de rencontrer le collectif des étudiants. Monsieur GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Excusez-moi, il ne s'agit pas de ma question. Allez-y Madame.

Mme Patricia CONFLON GROS-DESIRS (*Commission recherche pôle Martinique*) – Je me fais le porte-parole du collectif des étudiants qui souhaite absolument vous rencontrer pour arrêter des décisions relatives aux sept points de revendication de la plate-forme. Nous souhaitons reprendre ces négociations mais également une proposition de calendrier afin de discuter du plan d'actions à mettre en place pour le fonctionnement du campus de l'Université des Antilles. Je rappelle que la mobilisation du 22 mars avait pour objectif de s'opposer au retour de personnes mises en examen mais ce conflit a révélé d'autres difficultés, des dissensions sont nées, des clivages entre élus étudiants et étudiants dont je fais moi-même partie. Tout cela montre qu'il n'y a pas d'apaisement sur le pôle. Parmi les sept points de revendication figure le non-retour des personnes mises en examen, qu'avez-vous décidé ? Quand pourrions-nous reprendre ces négociations, M. le Président ?

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Le Président vous répondra mais j'avais souhaité intervenir. Pour avoir participé aux discussions avec ce collectif étudiants – même s'ils étaient noyés sous une quantité de personnes extérieures à l'établissement et aussi des enseignants et des enseignants-chercheurs – je dois quand même vous signifier mon étonnement lorsque des étudiants viennent se plaindre d'avoir fait l'objet de menaces très graves, puisqu'il s'agissait de menaces de mort. Ces menaces ont été prises très au sérieux par le Président et par l'établissement. Il a été demandé à ces mêmes étudiants de bien vouloir faire remonter tous les éléments en leur possession venant attester de l'existence de ces menaces. Il pouvait s'agir de simples témoignages puisque les menaces sont quelquefois orales et qu'il n'y a pas de preuve. Ces témoignages attesteraient des menaces reçues de telle personne, à telle heure et tel jour. Il y avait apparemment des enregistrements audio que nous

attendons toujours, il y avait des captures d'écran de réseaux sociaux que nous attendons toujours. Quel est l'intérêt de venir discuter avec des étudiants, de prendre en compte leurs revendications notamment leurs craintes si nous nous retrouvons après dans l'impossibilité d'aller au bout de la démarche parce qu'eux-mêmes ne font rien remonter alors qu'on leur a donné tous les éléments de façon tout à fait discrète pour leur permettre d'envoyer les éléments au service juridique afin qu'une plainte soit déposée contre X ? A ce jour nous n'avons toujours rien reçu. Ça fait pratiquement deux ou trois semaines que nous avons eu ce rendez-vous et nous n'avons toujours rien reçu. Nous pouvons très bien rencontrer ces étudiants mais s'il n'y a pas de suite à ces échanges, ça ne sert à rien. On parle de menaces de mort, ce sont des choses très graves. Certains se répandent dans les médias en parlant des étudiants qui sont menacés de mort, lorsque l'établissement prend ses responsabilités et demandent à ces mêmes étudiants de communiquer les pièces utiles au dépôt de plainte afin que les coupables soient traduits en justice, il n'y a plus rien du tout. En tant que Vice-président du Conseil d'administration, je veux bien participer et accompagner le Président à ces discussions mais il faudrait qu'il y ait en face une volonté d'avancer ensemble pour le bien de tous.

Mme Patricia CONFLON GROS-DESIRS (*Commission recherche pôle Martinique*) – Monsieur le V/P, je vous remercie pour votre réponse. J'ai moi-même accompagné l'étudiant en question pour la transmission de ces documents au service juridique, ça a été fait. Le problème n'est pas seulement...

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Madame GARNIER est présente. Permettez-moi de vous interrompre Madame, mais le service juridique n'est pas au courant.

Mme Patricia CONFLON GROS-DESIRS (*Commission recherche pôle Martinique*) – Si, si, ça a été envoyé.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Madame GARNIER, pouvez-vous nous dire si c'est le cas ?

Mme Patricia CONFLON GROS-DESIRS (*Commission recherche pôle Martinique*) – Il y a eu des menaces qui sont très, très graves. Il y a aussi le problème de votre positionnement, Monsieur. Nous n'avons pas le temps d'en discuter mais j'aimerais que vous nous fassiez une proposition de date et de calendrier, Monsieur.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Je vous parle, Madame, de menaces de mort et vous me parlez de calendrier. Pouvons-nous revenir sur ces menaces de mort qui sont quand même gravissimes. Aucun parent ne peut laisser un étudiant aller en cours pour être menacé de mort. Madame GARNIER représente le service juridique et voudrait nous dire devant tout le monde si oui ou non, nous avons eu des remontées sur ces éléments qui sont gravissimes et qui engagent la responsabilité du Président.

Mme Gladys GARNIER (*DAJ administration générale*) – Après les échanges que j'ai eus avec ...

Mme Patricia CONFLON GROS-DESIRS (*Commission recherche pôle Martinique*) – Je vous les ai envoyés au service juridique à l'adresse que vous avez donnée.

M. le Président Eustase JANKY – Madame, la responsable du service juridique est là, elle vous répondra.

Mme Gladys GARNIER (*DAJ administration générale*) – L'adresse de la DAJ qui vous avait été communiquée est fonctionnelle sauf que nous n'avons rien reçu concernant les menaces de mort, ni mon

assistante ni moi. Je me suis rapprochée de deux étudiants qui auraient effectué un dépôt de plainte, ces étudiants doivent nous faire remonter les informations, je suis toujours en attente de ces éléments. Dès que nous les aurons, le nécessaire sera fait auprès du commissariat. Je vous certifie qu'à ce jour aucun élément concernant ces menaces de mort ne nous a été transmis ni à l'adresse gladys.garnier@univ-antilles.fr ni à daj@univ-antilles.fr.

M. le Président Eustase JANKY – M. HARRIGAN.

M. Jackenson HARRIGAN (*Etudiant-Commission formation et vie universitaire pôle Martinique*) – S'agissant d'une histoire qui nous touche tous en tant qu'individu mais aussi en tant qu'élus des conseils ou étudiants on peut reprocher à chacun sa part de responsabilités dans une histoire qui touche notre établissement, plus précisément le pôle de la Martinique. Selon moi, le collectif ne pourra pas se substituer aux élus des conseils parce qu'il n'a pas été élu. Il demande à avoir un calendrier pour travailler on ne sait sur quoi. Nous sommes des élus étudiants, nous avons été élus pour défendre les intérêts des étudiants. Nous condamnons fermement ces menaces qui ont été proférées à l'encontre des étudiants, l'ironie c'est que nous attendons la suite de cette affaire. Visiblement, rien n'a été fait de leur côté – que ce soit les audio ou les captures d'écran – pour communiquer les preuves de menaces au service concerné en vue d'une enquête et permettre de voir qui est derrière tout cela. Je sais que le Président prendra ses responsabilités, il est dommage que le pôle Martinique n'ait pas su prendre les siennes. Nous étudiants, nous ferons ce qu'il faut afin que lumière soit faite sur cette histoire. J'entends des gens qui parlent mais il faut dire que cette crise a été vraiment mal gérée par le pôle de la Martinique. Certaines personnes n'ont pas su prendre leurs responsabilités et faire ce qu'il fallait pour amener le collectif à réfléchir et non à bloquer le campus en empêchant aux étudiants d'accéder à la BU ou au CROUS. Je vous dis sincèrement que ma fille serait inscrite dans cet établissement, que j'aurais porté plainte. J'ai payé mes frais d'inscription à la sueur de mon front, je n'accepterai pas que l'on m'interdise l'entrée à l'établissement sous prétexte que l'on refuse que trois personnes y accèdent.

M. le Président Eustase JANKY – Dernière prise de parole de Mme CONFLON GROS-DESIRS sur cette question qui est une question diverse.

Mme Patricia CONFLON GROS-DESIRS (*Commission recherche pôle Martinique*) – A l'heure actuelle M. HARRIGAN, plusieurs établissements universitaires sont bloqués en France...

M. le Président Eustase JANKY – Pas pour les mêmes raisons Madame.

Mme Patricia CONFLON GROS-DESIRS (*Commission recherche pôle Martinique*) – ... il y a plusieurs établissements qui sont bloqués en France. D'autre part il y a des étudiants qui se mobilisent pour l'éthique. Ce qui, à mon avis, pose énormément de problèmes ici c'est que l'on ne puisse pas prendre position. Même si nous ne partageons pas les mêmes conceptions, les mêmes visions, il y a quand même des voix qui s'élèvent pour dire non à la corruption donc j'ai le droit... je suis élue M. HARRIGAN. Nous sommes deux élus dans ce collectif qui avons décidé de nous opposer à des dysfonctionnements sur le pôle, dysfonctionnements dus visiblement à un manque de dialogue entre le présidence et la vice-présidence... donc nous avons le droit. Ce qui se passe ici ne se serait jamais passé en Guadeloupe, vous n'accepteriez pas que des personnes mises en examen aillent sur un pôle universitaire en Guadeloupe. Vous le savez très bien, personne ne l'aurait accepté en Guadeloupe, en tout cas je veux le croire.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – M. L'ETANG.

M. Gerry L'ETANG (*Commission recherche pôle Martinique*) – J'insiste par ailleurs sur le caractère fallacieux de la distinction qu'a dénoncée Mme CONFLON entre élus et non élus. Elle est élue, l'autre personne du collectif l'est également donc en réalité M. HARRIGAN veut faire une distinction entre élus et non-élus. D'un côté comme de l'autre, il y a des élus. Par ailleurs, M. le Président, je voudrais absolument – on l'a évoqué tout à l'heure – rappeler que j'ai été au centre de l'incident le jeudi 12 avril au matin. Je rappelle les faits : alors que je me rendais à mon bureau...

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur L'ETANG, parlez un peu moins fort s'il vous plaît. On vous entend.

M. Gerry L'ETANG (*Commission recherche pôle Martinique*) – Je suis véhément parce qu'il y a lieu de l'être, j'essaie toutefois de baisser le ton. Je rappelle qu'alors que je me rendais à mon bureau le jeudi 12 avril au matin, j'ai été interpellé à l'entrée de l'Université par deux individus qui exigeaient pour me laisser passer... pour me laisser passer alors que je suis sur mon lieu de travail, qui exigeaient que je décline mon identité et que je leur dise pourquoi je voulais entrer dans l'établissement. J'ai bien sûr refusé d'obéir. Il y a avait là, au même moment et au même lieu, une manifestation contre la corruption à l'Université – l'affaire CEREGMIA bien sûr – et les choses auraient pu dégénérer si les gendarmes qui étaient aussi présents n'étaient pas intervenus. On m'a assuré par ailleurs que ces deux individus – il y en avait d'autres – étaient des vigiles payés par l'Université. La question que je vous pose M. le Président est la suivante : qui a recruté ces personnes ? J'ajoute pour terminer que ces soi-disant vigiles ont fini par détalier quand le secrétaire général du syndicat CGTM – Monsieur LAMON – présent à cette manifestation, les a dénoncés lors d'une prise de parole comme étant des employés au noir d'une officine douteuse de gardiennage. C'est véritablement scandaleux, tous ces faits sont scandaleux. Ce qui est particulièrement scandaleux c'est que ces individus que je ne connais ni d'Eve ni d'Adam entendent m'autoriser ou pas à accéder à mon lieu de travail. C'est tout simplement scandaleux et je dénonce ces faits. Encore une fois M. le Président, je vous répète ma question : qui a recruté ces personnes ?

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur L'ETANG, c'est M.JANKY le Président de l'Université qui a recruté une société de gardiennage en bonne et due forme, qui a toute la sécurité pour assurer le gardiennage. Deuxièmement, vous dites avoir été interpellé à l'entrée de l'Université. Le Président n'a pas pu rentrer à l'Université, il est entré à pied après avoir parlementé. Comment appelez-vous cela ? Qu'en pensez-vous ? Trouvez-vous normal que le Président vienne discuter avec le collectif d'étudiants et qu'il soit amené à marcher, à demander pardon pour entrer à l'Université ? Vous trouvez ça normal ? Nous passons à la question suivante.

M. Gerry L'ETANG (*Commission recherche pôle Martinique*) – On ne vous a pas empêché.

M. le Président Eustase JANKY – Non, c'est fini pour cette question. Nous revenons sur l'élection du Vice-président étudiant de Martinique.

Mme Gladys GARNIER (*DAJ administration générale*) – Monsieur JEHEL m'a interpellée sur la mise en place d'une procédure permettant de désigner ce Vice-président étudiant sur le pôle Martinique. Celui-ci est élu parmi les étudiants qui siègent au CAC du pôle Martinique. Les élections doivent normalement être organisées par Mme la Vice-présidente du pôle Martinique. Je ferai un courrier dans les minutes qui suivent à Mme la Vice-présidente du pôle Martinique pour lui indiquer la marche à suivre dans un tel cas.

M. le Président Eustase JANKY – La réponse vous convient-elle M. LAPOINTE ?

M. Julien LAPOINTE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Très bien. Je vous remercie M. le Président.

M. le Président Eustase JANKY – La question suivante, question de Mme LEMOINE au sujet des procédures pour « Parcours sup », les modalités, les budgets. Je parle à l'ensemble des membres du CAC, il y a eu des dotations qui ont été données pour quatre postes de PRAG et 60 000 euros pour les heures complémentaires dans un 1^{er} temps.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Excusez-moi je n'ai pas entendu.

M. le Président Eustase JANKY – J'ai dit que le Ministère a donné des dotations pour quatre postes de PRAG et 60 000 euros pour les heures complémentaires dans un 1^{er} temps. Dans un 2^{ème} temps, nous avons reçu un financement – je n'ai pas le montant mais je peux vous le communiquer lors d'un prochain CAC – pour les personnes qui étudient les vœux des étudiants.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Il y a un référentiel sur le travail fourni ?

M. le Président Eustase JANKY – Oui. Je sais par ailleurs que 10M€ ont été prévus pour l'ensemble des Universités pour accompagner les parcours spécifiques que nous mettrons en place afin d'accompagner les étudiants en difficulté.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – Mme ROGERS.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – C'est un complément par rapport à vos propos, M. le Président. Vous avez évoqué 10 M€ qui seraient attribués pour les parcours spécifiques. Avons-nous une quelconque visibilité en termes de calendrier ? Il est clair que dans notre établissement, vous avez souhaité que les recrutements se fassent en juin-juillet pour permettre d'anticiper. A ce stade, avons-nous une quelconque visibilité sur la date de réception de ces fonds de façon à ce que nous puissions éventuellement recruter en temps et en heure les personnes qui pourraient aider à l'accompagnement de ces dispositifs ?

M. le Président Eustase JANKY – Le financement que nous avons n'est pas destiné au recrutement mais pour aider ceux qui travaillent sur les vœux, ce qui signifie qu'il nous faut évaluer. J'ai demandé aux deux Vice-présidents de la CFVU de valider le travail que demande chaque dossier, le temps d'exploitation de chaque dossier. En fonction du nombre de dossiers, d'évaluer le coût de la prise en charge des collègues qui travaillent sur l'étude des vœux. Une fois que j'aurai ces éléments...

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – J'ai du mal à entendre ce que vous dites parce que j'ai deux personnes à mes côtés qui parlent extrêmement fort et qui couvrent votre voix. Je trouve ça extrêmement désagréable. Auriez-vous la délicatesse de reprendre car mes voisins parlent si fort que je ne parviens pas à vous entendre ?

M. le Président Eustase JANKY – J'ai dit que j'ai demandé aux deux Vice-présidents de la CFVU d'évaluer le travail que demande l'analyse des vœux des étudiants c'est-à-dire le temps nécessaire à l'étude de chaque dossier. J'évaluerai le coût de l'ensemble du processus selon ces éléments et en fonction de l'allocation donnée par le Ministère, je vous dirai comment nous répartissons cette allocation. Voilà pour l'analyse des vœux. Concernant les parcours spécifiques, les 10 M€ ont été votés, une répartition sera faite par université, une fois que j'en aurai connaissance je vous donnerai l'information lors d'un prochain CAC.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Je vous remercie pour ces précisions qui nous rassurent sur un certain nombre de choses. Les quatre postes de PRAG sont donc les quatre postes de STAPS, il n'y a rien de nouveau...

M. le Président Eustase JANKY – Il faut savoir qu'il y a eu un télescopage. Il y a eu à un certain moment des filières en tension et « Parcours sup » est arrivé en même temps. Si nous voulons bien faire la différence, les quatre postes ont été donnés pour les filières en tension.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – C'est un peu à l'écart de « Parcours sup ». Pour « Parcours sup » vous avez donc eu 60 000 euros pour les heures complémentaires...

M. le Président Eustase JANKY – C'est pour les filières en tensions.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – C'est toujours pour les filières en tension ? A l'Université, les filières en tension sont PACES et STAPS ?

M. le Président Eustase JANKY – Je n'ai pas dit « PACES », c'est STAPS, IUT.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Donc la biologie n'est pas considérée comme étant une filière en tension ?

M. le Président Eustase JANKY – Non.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Attendez-vous à avoir des grèves bientôt. Ensuite, le financement accompagnant les vœux est destiné aux commissions de sélection des fiches étudiants etc. ? C'est vrai que 10 M€ ça fait rêver, ça comblerait facilement certaines dettes et ça nous permettrait de fonctionner. Malgré le fait que je fasse partie de la CFVU, je ne sais même pas quels sont les dossiers qui ont été envoyés au nom de l'Université au Ministère dans le cadre de « Parcours sup ». Vous nous dites que si l'Université est sélectionnée, nous aurons de l'argent. En tant que membre de la CFVU, je demande ce qui a été envoyé au Ministère par notre établissement, normalement via le CAC et la CFVU.

M. le Président Eustase JANKY – L'Université n'envoie rien au Ministère parce qu'en réalité, le Ministère répartit les financements par l'Université. Les critères de répartition ne sont pas connus.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Toutes les propositions que nous avons faites depuis deux ans, c'est du travail qui reste en interne et qui servira quand vous aurez une petite somme d'argent ? C'est là-dessus que nous allons travailler ?

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons travailler à partir de ce travail. Si l'allocation donnée ne suffit pas, il m'appartiendra d'aller discuter avec le Ministère. Je n'irai pas discuter aujourd'hui avec le Ministère car je n'ai pas les éléments. Aucune université n'a encore fait cette démarche, nous attendons. La démarche sera faite dans un 2^{ème} temps.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Il faut avoir conscience que certains de nos collègues croient vraiment au père Noël. Cela signifie que si nous avons mis des étudiants, si nous avons mis « oui » et que nous avons mis « oui si », si nous n'avons pas les moyens de mettre le « oui si » en place, dans ce cas... parce que mes collègues ne comprennent pas

forcément les choses. Dans ce cas même si on a mis le « oui si », si on n'a pas les moyens de proposer une remise à niveau à l'étudiant, on le met en « oui » ?

M. le Président Eustase JANKY – Je ne suis pas de votre avis. Ce n'est pas la peine de biaiser le processus, si l'étudiant répond au 1^{er} grade vous mettez « oui ». Dans le cas contraire, vous mettez « oui si » et il vous appartient après d'essayer de donner les moyens pour pouvoir répondre aux exigences de l'étudiant.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – C'est vous qui mettez les moyens pour nous permettre de réaliser notre travail et proposer à nos étudiants des cours ou une remise à niveau ; en tout cas un système qui leur permette de réussir dans leurs études. Ne me demandez pas de faire une course avec une mobylette alors que je suis sûre de gagner avec une Porsche.

M. le Président Eustase JANKY – Je dis qu'il y a deux choses : un financement de 10 M€ donnés par le Ministère pour l'ensemble des universités, avec une répartition qui est faite. Maintenant, si nous nous rendons compte que le financement donné à l'Université des Antilles ne suffit pas pour accompagner les parcours il m'appartiendra à ce moment-là d'aller défendre le dossier pour tenter d'obtenir des financements supplémentaires. Je ne peux pas demander un financement au Ministère aujourd'hui alors que je ne sais même pas où je vais, le projet est toujours en cours.
Mme REMI, Mme ROGERS puis nous passons au point suivant.

Mme Céline REMI (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Je voudrais avoir une précision parce que le terme « tension » est une expression que nous connaissons, nous avons défini la notion « d'espaces en tension » en ce qui concerne le pôle Guadeloupe. Je vous entends parler de filières en tension et visiblement ça génère de la tension en fonction des filières dans lesquelles on exerce. Que regroupe le terme « filière en tension » ? Une proposition : pour permettre d'objectiver les arbitrages à venir parce que visiblement il y en aura – parce qu'on créera après des espaces en tension qui coïncident peut-être avec des « filières en tension », il s'agirait d'utiliser tous les moyens à la disposition de l'établissement en vertu notamment des attributions du CHSCT ou des CTS de chaque pôle par exemple, pour essayer de clarifier en articulant la notion de « filières en tension » ministérielle et la notion « d'espaces en tension dans notre établissement » afin que les arbitrages soient mieux acceptés.

M. le Président Eustase JANKY – Je pense que les « espaces en tension » regroupent un certain nombre de « filières en tension » tout simplement. Je demanderai à Mme JONVILLE qui anime des filières en tension de vous répondre, sinon je vous répondrai.

Mme Sophie ANTOINE-JONVILLE (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Ce que j'ai compris de l'attribution des moyens dans le cadre du plan étudiants, c'est qu'ils avaient défini au niveau national une filière en tension en angle de vœux 1 dans APB donc avant que l'on ne fasse le « Parcours sup », qui dépasse les capacités d'accueil totales à l'échelle nationale, dans les différentes académies. J'avais lu sur « Educpros » que les demandes d'étudiants posaient des problèmes par rapport aux capacités d'accueil sur la psycho, les STAPS et la médecine en Ile de France puisque ça avait été traité par académie. Je ne pense pas qu'il n'y ait pas d'autres problèmes au niveau local pour des raisons diverses et variées y compris les situations de sous-encadrements dus à des choix politiques etc.

M. le Président Eustase JANKY – C'est bien la réponse. Mme ROGERS, vous vouliez dire quelque chose ?

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – L'intervention que nous avons eue au Ministère était un peu différente de ce qui vient d'être dit. Les filières en tension au niveau national sont la médecine, le droit, les STAPS et la psychologie. Dans le cadre de notre Université, nous n'avons pas de psycho, nous avons interrogé le Doyen de la Faculté de médecine ici, M. Raymond CESAIRE, qui nous avait dit qu'il n'avait pas de besoins de cette nature en médecine. Nous avons tout de suite pensé aux collègues de STAPS. La collègue de droit, Mme le Doyen, nous avait dit que certes le droit est en tension au niveau national mais pas sur le pôle Martinique. Il n'y avait donc pas de besoin sur cette filière en tension au niveau local. A partir de ce choix, il nous a paru important de voir s'il n'y avait pas de situations particulières dans un certain nombre de composantes qui permettraient d'accueillir plus d'étudiants et de répondre à la règle des inscriptions de 25 personnes en plus qui était proposée. C'est dans ce cadre qu'avait été proposé le DUT Carrières sociales qui bénéficiait d'un financement particulier et pour lequel nous n'assurons pas la 2^{ème} année parce que nous n'avons pas eu de financement pour deux ans. C'est ainsi que les choses se sont décidées sur le pôle Martinique.

Ma question au départ était un peu différente, elle portait sur une difficulté que soulève Mme LEMOINE, la question du calendrier. Il est clair que nous dépendons de ce que nous dira le Ministère au niveau de la somme qui nous sera attribuée. Néanmoins, la date à laquelle nous aurons cette information est extrêmement capitale pour organiser les services. Si nous n'avons les informations qu'au mois d'août ou de juillet, comment les composantes pourront-elles s'organiser en termes de services. C'est une question capitale.

Ce n'est pas pareil s'il ne s'agit que de quelques heures de tutorat. C'est en fonction de l'ampleur des moyens et des réponses qui seront données, nous ne pourrons donc pas organiser ces formations si le calendrier est trop contraint. De la même manière, il faudrait poser la question des instances qui vont être mobilisées. Il est clair que nous n'aurons sans doute pas la totalité de ce que nous avons demandé. A ce moment-là, il faudrait savoir quelles instances seront habilitées à répartir.

M. le Président Eustase JANKY – Mme ROGERS vous avez posé des questions pour faire un nouveau CAC. Si nous devons répondre à toutes ces questions, nous serons là jusqu'à ce soir. Je crois que c'est la question relative à « Parcours sup » qui nous a amenés jusque-là, je pense avoir apporté suffisamment de réponses à ces questions. Je ne m'étendrai pas davantage, nous passons à la question suivante, question de Mme ROGERS justement. Vous étiez à la réunion d'hier, Mme ROGERS, avec les porteurs de projets ?

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Absolument pas. Je ne suis pas porteur de projet, j'ai des contrats de cours avec mes élèves.

M. le Président Eustase JANKY – C'est la raison pour laquelle j'ai posé la question. Nous avons eu hier une réunion avec les porteurs de projets en visio-conférence. J'ai parlé d'accréditation, j'ai parlé de cadrage, nous avons parlé de GIROFLE. Toutes les questions que vous avez posées, l'ont été hier. J'y ai répondu, je ne reprendrai donc pas toute la réunion car il y a eu beaucoup de questions concernant les cadrages. J'ai dit que le Ministère nous a bien fait comprendre que nous avons trop de formations et qu'il fallait resserrer ces formations. Il nous a fait comprendre qu'il y avait la possibilité de mutualiser certaines formations sans les supprimer, ce qui signifie que s'il y a des formations qui se font à l'identique sur les deux pôles on peut mutualiser. Il nous a fait comprendre également que dans la soutenabilité il fallait mettre en regard l'équipe pédagogique, qu'il n'était pas question de mettre en place une formation avec 3% d'équipe pédagogique. J'ai demandé à ce que nous ayons les heures complémentaires en face de chaque formation pour savoir la soutenabilité de ces formations. C'est vrai que l'HCERES a donné un avis scientifique et non un avis sur la soutenabilité. J'ai dit à la réunion que nous avons encore la possibilité d'intervenir, de faire des navettes. J'ai donc demandé que l'on puisse me faire remonter un document pour le 05 mai, après harmonisation des deux pôles. Les deux CFVU devront travailler et faire

remonter un document. Sachant que vous faites partie de la CFVU Mme ROGERS, je pense que M. JEHEL vous donnera toutes ces informations dans un avenir assez proche et que vous allez travailler pour essayer de répondre aux différentes questions que j'ai posées hier.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je vous remercie de cette opportunité, M. le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Je pense que nous pouvons faire beaucoup de choses à condition que nous puissions travailler sans conflit pour l'avenir des étudiants sachant que ce n'est pas comme avant, à l'époque où on faisait des formations en oubliant le reste. Il y a maintenant la formation mais aussi l'insertion. Il faut se poser la question de savoir si une formation débouche sur une insertion ici ou ailleurs, si elle débouche sur un avenir pour les étudiants. Ce sont toutes ces questions qui sont posées par le Ministère. Tout cela devra être pris en considération lors du travail qui sera réalisé avec les porteurs de projets sous la houlette des Vice-présidents de CFVU.
Madame LEMOINE.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – C'est toujours une histoire de calendrier. Je vois que les réponses doivent être rendues au mois de mai. Il serait intéressant voire primordial que nous sachions à cette date, quelles formations nous allons lancer. Imaginez que l'on dise à un étudiant qu'il sera accepté chez nous, qu'il mette non sur tous ses autres vœux et qu'on lui apprenne après que cette formation n'ouvre pas. C'est un étudiant qui n'a plus rien.

M. le Président Eustase JANKY – Je pense que les procédures sont prévues, ce d'autant plus que nous ne sommes pas la seule Université dans cette situation. On dit toujours « sous réserve », un étudiant qui a fait des vœux pour une formation spécifique, si la formation ne s'ouvre pas, il nous appartient de réfléchir et de lui proposer autre chose. Si un étudiant n'a aucune affectation, les Recteurs sont chargés de leur proposer une orientation en tenant compte des différents vœux proposés par les universités et de ceux des étudiants. Je ne me fais pas trop de souci pour ce type de situation.

M. le Président Eustase JANKY – Justement parce que je prends véritablement en considération les vœux et les besoins des étudiants. Je ne veux pas que l'on dise aujourd'hui que j'oublie les étudiants dans mes discussions. L'acteur principal de l'Université – je le répète encore – c'est l'étudiant, donc nous devons prendre en considération leurs vœux et essayer de répondre le plus possible à leurs exigences. Il est vrai que nous aussi, à notre niveau, nous devons faire des efforts. S'il y a des formations qui sont en doublon, nous devons réfléchir. Si sur « Parcours sup » par exemple nous mettons en place des formations avec 3% de support pédagogique, je pense que nous ne sommes pas réalistes.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Il faut quand même avoir une date.

M. le Président Eustase JANKY – J'ai demandé à ce que les informations soient remontées pour le 05 mai.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – C'est une information intéressante.

M. le Président Eustase JANKY – C'est très intéressant.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Le 05 mai, il y aura donc des éléments qui vous permettront de...

M. le Président Eustase JANKY – Il y aura des éléments avec lesquels j'irai discuter au Ministère.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – D'accord.

M. le Président Eustase JANKY – C'était pour répondre à la question de Mme ROGERS. J'ai répondu à la question de gardiennage...

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Non, je suis désolée. Vous n'avez pas répondu à ma question. Vous avez répondu à une autre question qui portait sur des questions similaires mais la mienne était précise et vous n'y avez pas répondu.

M. le Président Eustase JANKY – Je pense avoir été très clair. Je répéterai ce que j'ai dit à savoir que la société de gardiennage a été mandatée par le Président de l'Université, c'est son pouvoir de police. La société de gardiennage présente toutes les sécurités requises, elle est dans les règles pour pouvoir assurer ses fonctions. C'est moi qui ai demandé à cette société de gardiennage d'intervenir sur le pôle de Martinique.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – J'ai posé une autre question à laquelle je souhaiterais que vous répondiez.

M. le Président Eustase JANKY – Laquelle ?

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Ma question est que nous avons depuis de longs mois une société de gardiennage sur le pôle Martinique. Actuellement, il y en a une 2^{ème} que vous avez mandatée – c'est votre pouvoir de police – je voudrais savoir qui paie cette 2^{ème} société de gardiennage, d'autre part quelle est la durée de sa mission ? Pourquoi avons-nous deux sociétés de gardiennage en même temps sur notre pôle ? Je vous remercie.

M. le Président Eustase JANKY – Mme ROGERS, c'est le droit de police du Président.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Deux en même temps alors que nous manquons d'argent ? Nous payons deux sociétés pour le même service ?

M. le Président Eustase JANKY – Quand je suis arrivé et que j'ai dû monter à pied, je n'ai vu aucun gardien du pôle Martinique pour ouvrir les barrages. Je n'en n'ai vu aucun.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Venez plus souvent, vous les verrez.

M. le Président Eustase JANKY – Je crois avoir répondu à vos questions. Nous passons au point suivant. M. BERNADINE avait posé une question précise. Pouvez-vous la reformuler ?

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – J'avais posé une question relative à la nomination du Pr JOSEPH à laquelle vous n'avez pas répondu.

M. le Président Eustase JANKY – M. JOSEPH est Vice-président à l'innovation pour le pôle Martinique.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je n'en disconviens pas, ce n'est pas du tout l'objet de la question qui portait sur sa lettre de mission et sur

l'articulation de sa fonction avec la CFVU sur un point très précis, celui des formations à distance et en ligne. Vous savez sans doute que la CFVU de Martinique a fait une motion pour demander qu'on lui explique quelles étaient les décisions que prenait M. CLERGUE, Directeur de la DSIN, alors que nous sommes à cinq mois de la mise en œuvre de ces formations. Je tiens à préciser que nous avons sollicité M. CLERGUE lorsqu'il a été nommé V/P numérique c'est-à-dire il y a plus d'un an, il nous avait dit que c'était prématuré. Nous avons sollicité à nouveau M. CLERGUE il y a quelques semaines, il n'est pas venu à la CFVU. Cette situation remonte au mois de mars. Il y a quelques jours, nous avons rédigé une motion pour déplorer une situation qui nous semblait préjudiciable pour des collègues qui se battent afin d'augmenter le rayonnement de notre Université. A cinq mois de l'ouverture des formations en ligne, nous n'avons aucune information du directeur de la DSIN. Nous avons reçu il y a peu une information selon laquelle ce travail incombait au Pr JOSEPH que nous avons invité à la CFVU pour nous rendre compte. C'est une demande qui a été faite, je suppose que vous l'avez reçue ? Vous ne l'avez pas reçue ? C'est très bien, toute la communauté en prend connaissance, vous êtes donc invité par la CFVU de Martinique à venir nous présenter votre politique et discuter avec nous. La question que je pose c'est : quelle est la lettre de mission du Pr JOSEPH sur ces questions très précises et surtout quelles est l'articulation de son rôle vis-à-vis de la CFVU de Martinique ? Je crois me souvenir qu'il y a un responsable des formations et de la vie des étudiants sur le pôle Martinique. Avec mes remerciements, M. le Président.

M. Manuel CLERGUE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Effectivement, j'ai répondu au Vice-président JEHEL que c'était le Pr JOSEPH qui avait eu la charge de la mission de créer cette cellule de réflexion autour de la formation à distance d'enseignement et d'innovation pédagogique, en tant que Vice-président. Il m'a été demandé d'intervenir à la cellule en tant qu'administrateur de la DSIN. J'ai expliqué au Vice-président JEHEL que ce n'était pas possible parce qu'en tant qu'administrateur de la DSIN, je mets en œuvre une politique qui est décidée par le Vice-président, par le travail qui est fait en commun avec les CFVU. Il faut voir avec le Pr JOSEPH comment travaille la CFVU au sein de cette cellule.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Nous avons bien compris votre message M. CLERGUE, seulement nous avons été surpris que le Pr JEHEL nous informe qu'il n'était pas informé par le Président de cette nomination alors que j'ai lu sur le site de l'Université que ce travail se fait en concertation avec les V/P. Nous n'avons pas cette information, je n'ai vu passer aucun arrêté de nomination, j'étais extrêmement surprise que la CFVU l'apprenne par hasard. Pour info, il y aurait à priori trois formations numériques qu'il souhaite ouvrir. J'ai pensé qu'il était opportun de demander au Président de l'Université de nous préciser les choses car nous ne comprenons pas très bien le rôle de la CFVU dans ce domaine ni celui du Vice-président délégué à l'innovation sur cette question spécifique. Merci M. le Président.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – M. JOSEPH souhaite prendre la parole.

M. le Président Eustase JANKY – M. JOSEPH.

M. Philippe JOSEPH (*Commission recherche pôle Martinique*) – Pour répondre à Mme ROGERS, je dirai que j'assisterai à cette réunion lorsque je recevrai une invitation. Mme ROGERS s'auto-proclame ici Vice-présidente de la CFVU, pour moi elle n'existe pas dans ce débat. J'attendrai que M. JEHEL soit là et je parlerai à la CFVU quand j'y serai invité. Pour l'heure, je n'ai pas de réponse à donner. Mme ROGERS n'est pas habilitée à vérifier les décisions du Président. Naturellement, je prends en charge l'équipe DSI numérique et nous travaillerons comme il se doit avec les moyens en notre possession. S'il faut les augmenter, ce sera fait en fonction de ce qui existe mais Mme ROGERS n'a pas à venir ici imposer des réponses. Elle n'en a pas les prérogatives car elle n'est pas Vice-présidente.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Il y avait une 2^{ème} question qui concernait l'articulation entre la mission du V/P et la CFVU. Il y a les deux aspects. Je remercie M. le Pr JOSEPH pour sa réponse très précise.

M. le Président Eustase JANKY – M. JOSEPH vous a indiqué quelle était sa mission au niveau de la CFVU, je ne reprendrai pas ce qu'il vient de dire. La réponse a été très claire...

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – La question de l'articulation M. le Président.

M. le Président Eustase JANKY – M. JOSEPH est Vice-président de l'Université. Il est chargé de coordonner la formation au niveau de l'Université.

M. Philippe JOSEPH (*Commission recherche pôle Martinique*) – M. le Président, Mme ROGERS n'a pas à vous imposer des règles. Vous avez répondu, c'est tout. Je rappelle que je prends en charge cette équipe et que nous travaillerons avec la rigueur et le dynamisme qui s'imposent. Ne vous laissez pas influencer comme les gens ont l'habitude de le faire ici par les amis de Mme ROGERS justement qui bloquent l'Université et font de la désinformation. Je pourrais dire plein de choses. Vous dites que cette entreprise n'est pas légale, sachez qu'elle portera plainte contre un certain nombre de personnes qui ont balancé des choses inexacts sur leur blog. Lorsqu'on n'est pas courageux, lorsqu'on est des lâches on bloque l'Université on ne va pas bloquer le palais de justice.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Le courage est aussi de mon côté.

M. le Président Eustase JANKY – M. BERNADINE, pouvez-vous reformuler votre question ?

M. Jean-Marc BERNADINE (*Commission recherche pôle Martinique*) – La responsable d'une formation en ligne sur le pôle Martinique, demande à ce que ses étudiants puissent ne pas être rattachés d'office aux listes de diffusion tsetu 971 et 972. Cette formation en ligne est composée essentiellement d'étudiants étrangers qui ont déjà des difficultés à lire le français et qui aujourd'hui reçoivent des messages divers et variés qui ne sont pas liés à leur formation. La requête ne porte pas sur les modalités de publipostage sur ces listes mais sur le fait que les étudiants de certaines formations ne puissent pas être connectés d'office à ces listes de diffusion.

M. Manuel CLERGUE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – La collègue aurait dû me saisir de la question en tant que Vice-président aux affaires numériques. Effectivement, il y a peut-être une réflexion à mener sur la possibilité de créer des listes de diffusion spécifiques aux étudiants de Martinique parce qu'il y a des questions qui touchent essentiellement le pôle de Martinique. Est-ce que l'on peut créer une liste de diffusion pour les étudiants qui sont inscrits dans les formations à distance. C'est une question qui mérite réflexion et pour laquelle je n'ai pas encore d'éléments de réponse puisqu'il faut interroger le droit et l'obligation pour les étudiants de recevoir toutes les informations de l'établissement.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. Nous arrivons à la fin de cette 1^{ère} partie du Conseil académique. Je remercie ceux qui nous laissent, nous passons au prochain CAC.

(Séance levée à 10h50)

	Montant demandé	Montant réparti
A		
AIDE AUX LABORATOIRES MULTI-SITES, MULTI-TUTELLES, ET/OU EN RESTRUCTURATION		
B : Appel à projets		
1. STAGES DE DOCTORANTS ET SOUTENANCES DE THESE	66 550,00 €	5 000,00 €
2. SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES DE RECHERCHE		
3. MISSIONS D'ECHANGES SCIENTIFIQUES	165 422,00 €	64 750,00 €
4. BQR, PRECIPUT ANR ET POLITIQUE CONTRACTUELLE DE L'ETABLISSEMENT		
<i>4.1 Politique contractuelle de recherche de l'établissement</i>		
<i>4.1.1 incitation à répondre aux appels à projets</i>		
<i>4.1.2 soutien aux projets à caractère transversal</i>	142 370,00 €	24 000,00 €
<i>4.1.3 soutien aux jeunes chercheurs</i>	30 000,00 €	13 500,00 €
<i>4.1.4 soutien à l'accueil des chercheurs et EC étrangers</i>	33 380,00 €	5 350,00 €
<i>4.1.5 Soutien à la culture scientifique</i>		
<i>4.1.6 Soutien à l'accueil et à l'accompagnement des enseignants-chercheurs non affectés à une unité et non producteurs</i>		
4.2 Organisation de colloques	68 857,08 €	18 750,00 €
4.3 Publication d'ouvrages ou d'articles	34 336,08 €	24 773,00 €
TOTAL	540 915,16 €	156 123,00 €

Appel à projets recherche 2018

DS	Type d'Equipe	Nom de l'équipe	Somme totale demandée	Somme totale proposée	% attribué sur la dde	% attribué sur le total	Somme totale attribuée	
1	EA 4540	LAMIA	97 580,00 €	21 750,00 €	22,29%	13,93%		
2	EA 2432	GTSI	17 500,00 €	4 750,00 €	27,14%	3,04%		
3	EA 4539	LARGE	27 891,00 €	9 441,00 €	33,85%	6,05%		
3	UMR 5243	UMR GEOSCIENCES MONTPELLIER	7 750,00 €	3 250,00 €	42%	2%		
4	EA 3592	COVACHIM-M2E	38 500,00 €	11 000,00 €	28,57%	7,05%		
4	UMR_A 1270	QUALITROP	12 866,00 €	1 000,00 €	7,77%	0,64%		
5	EA 3596	ACTES	26 479,25 €	8 753,00 €	33,06%	5,61%		
5	EA 4537	NVT	Pas de demande					
5	EA 4546	CELTEC	Pas de demande					
5	UMR_S 763	UMR INSERM	10 995,00 €	4 495,00 €	40,88%	2,88%		
6	EA 4095	CRILLASH	71 279,71	18 000,00 €	25,25%	11,53%		
6	EA 4538	CRREF	31 623,20 €	14 473,00 €	45,77%	9,27%		
6	EA 929	AHP-GEODE	12 000,00 €	6 000,00 €	50%	4%		
7	EA 4096	CERJDA	Pas de demande					
7	EA 2440	CEREGMIA	10 700,00 €	3 000,00 €	28,04%	1,92%		
7	EA 4541	CREDDI	74 950,00 €	4 600,00 €	6%	3%		
7	UMR 8053	LC2S	35 191,00 €	11 291,00 €	32,08%	7,23%		
10	EA 926	BOREA	16 970,00 €	5 520,00 €	32,53%	3,54%		
10	UMR 8172 UMR_A 745 UMR_C 93	ECOFOG	3 750,00 €	750,00 €	20,00%	0,48%		
10	UMR	ESPACE-DEV	Pas de demande					
10	UMR 8172 UMR_A 745 UMR_C 93	L3MA	11 750,00 €	9 750,00 €	82,98%	6,25%		
1	FED 4133	C3I	Pas de demande					
1	FED 4131	BNRMI	Pas de demande					
2	FED 4132	C3MAG	20 340,00 €	9 300,00 €	45,72%	5,96%		
6	FED 4134	BIBLIOTHEQUE VIRTUELLE	14 000,00 €	9 000,00 €	64,29%	5,76%		
TOTAL			542 115,16 €	156 123,00 €			0,00 €	